

---

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

---

**Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019**

**Conseil municipal du 18 Octobre 2018**

**INTRODUCTION**

**CHAPITRE 1 : DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES NATIONALES QUI PÈSENT SUR L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**A - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET FISCAL DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE**  
**B - LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES**

**CHAPITRE 2 : COMPRENDRE LE CONTEXTE LOCAL POUR PRENDRE PLEINEMENT LA MESURE DES ENJEUX**

**A - LA POURSUITE DU PROCESSUS INTERCOMMUNAL ET LES PERSPECTIVES A VENIR**  
**B - UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTAIRE ET RIGOUREUSE COMBINÉE A DES EFFORTS DE GESTION DANS UN CONTEXTE FINANCIER DÉGRADÉ**

**CHAPITRE 3 : LES GRANDES MASSES ET LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2019**

**A - 2019 : UN CONTEXTE FINANCIER TOUJOURS PLUS QUE CONTRAINT, QUI NOUS CONDUIT À PÉRENNISER NOTRE STRATÉGIE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE ET ADOPTER DES EFFORTS DE GESTION**  
**B - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019**  
**C - LES PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNALE**  
**D - LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES**

**CONCLUSION**

## **Introduction**

Préalablement au vote du budget, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires de la commune et d'informer sur sa situation.

Cette préparation budgétaire s'inscrit dans un contexte marqué par une demande d'efforts supplémentaires aux collectivités et de moindre intervention de l'État.

Le rapport d'information parlementaire déposé le 31 mai sur l'évaluation de l'action publique dans l'exercice de ses missions en Seine Saint Denis des députés Cornut, Gentile et Kohovendo pointe ainsi qu'à besoins équivalents, la Seine Saint Denis n'est pas traitée de manière équitable en matière de moyens alloués à la justice, l'école et à la politique de la ville. Tandis que l'état recule en Seine Saint Denis, le gouvernement a décidé de faire porter d'avantage l'effort de redressement des comptes publics de la nation sur les collectivités.

D'une part, le gouvernement a ainsi annoncé vouloir réduire de 120 000 le nombre de fonctionnaires territoriaux. D'autre part, au niveau national, la contractualisation limite à 1,2 % la hausse des dépenses des collectivités, 1,3 % à Pantin, tandis que l'inflation était à fin août 2018 de +2,3 % par rapport à août 2017.

Dans ce contexte où les besoins ne cessent d'augmenter et les ressources de diminuer, continuer à maintenir un haut niveau de service public local de qualité pour les pantinois, à conserver un niveau important d'investissement tout en respectant la stratégie financière qui repose sur quatre éléments :

- la garantie d'un taux d'épargne brute supérieure à 14%
- le maintien d'une fiscalité maîtrisée : plus aucune augmentation des taux d'impôts jusqu'à la fin du mandat, en 2020,
- la stabilisation de l'encours de dette aux alentours de 100 M€ en conservant une capacité de désendettement de moins de 7 ans,
- la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux d'environ 17 M€ en charge nette.

# CHAPITRE 1 : DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES NATIONALES QUI PÈSENT SUR L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## A- LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET FISCAL DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

### 1. Le contexte économique international

La croissance mondiale importante en 2017 (+3.7%) devrait rester forte en 2018 et 2019 (+3.8%). Cette croissance est portée en particulier par les fortes croissances dans les pays émergents et aux États-Unis.

L'activité mondiale est dynamique, mais incertaine. La hausse des prix du pétrole en début d'année a été un motif de ralentissement, avant une stabilisation des prix pendant l'été. Les incertitudes concernant la politique commerciale américaine constituent également un facteur de risque.

Aux États-Unis, si les politiques budgétaires restent encourageantes, la politique monétaire se normalise avec une remontée progressive des taux directeurs de la FED.

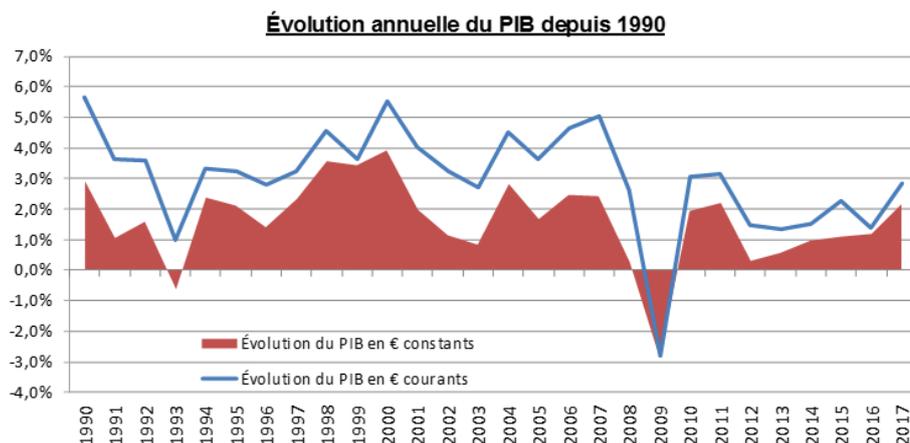
### 2. Le contexte économique européen

En Europe, les incertitudes sont également nombreuses. Les risques politiques sont particulièrement importants cette année, avec des incertitudes sur l'Italie et sur les modalités de sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a également procédé au relèvement de ses taux directeurs. Ce n'est pour l'instant pas le cas de la Banque Centrale Européenne qui, bien qu'ayant mis fin au programme d'achat (Quantitative Easing), ne prévoit pas de remontée de ses taux directeurs avant l'été 2019.

### 3. Le contexte économique français

En 2017, le PIB a enregistré une croissance nominale de +2,2% (+2,8% en euros courants), soit la plus forte croissance des 10 dernières années.



Source : FCL – Gérer la Cité

Les hypothèses gouvernementales de croissance restent celles votées dans la loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, soit une croissance du PIB de +1,7% par an. Ce niveau est proche de celui anticipé par les principaux instituts économiques.

Dans son avis rendu le 19 septembre 2018, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) juge cette hypothèse « plausible » pour les exercices 2018 et 2019.

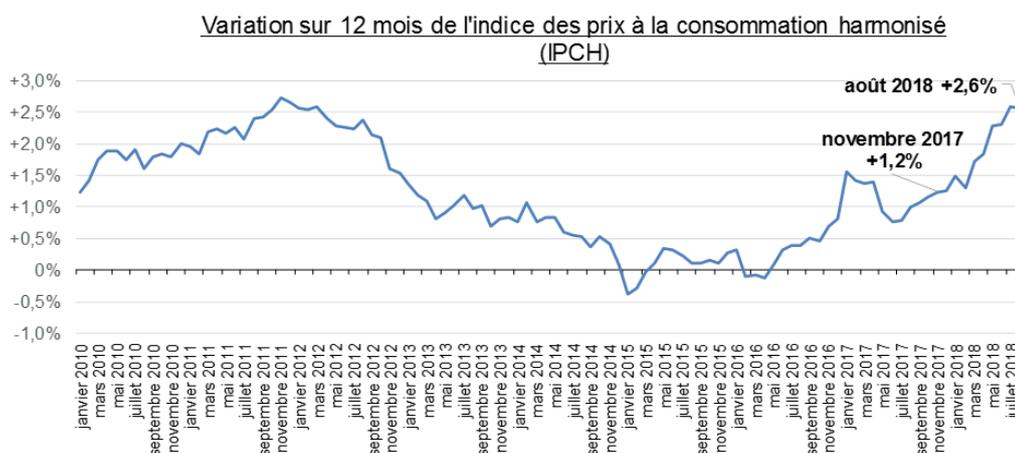
PIB en volume	2018	2019	2020	2021	2022
LPFP 2018-2022	+1,7%	+1,7%	+1,7%	+1,7%	+1,8%
FMI (juillet 2018)	+2,1%	+2,0%	+1,8%	+1,7%	+1,6%
Banque de France (sept 2018)	+1,6%	+1,6%	+1,6%		
Synthèse prévisions Banques (sept 2018)	+1,7%	+1,7%	+1,6%		

Les hypothèses d'inflation sont en revanche revues à la hausse, l'augmentation des prix de l'énergie ayant<sup>1</sup> été initialement sous-estimée. Le HCFP juge les prévisions 2018-2019 « raisonnables ».

Inflation moyenne annuelle	2018	2019	2020	2021	2022
PLF 2019	+1,8%	+1,40%			
Rappel LPFP 2018-2022	+1,0%	+1,10%	+1,40%	+1,75%	+1,75%
FMI (juillet 2018)	+1,5%	+1,6%	+1,6%	+1,7%	+1,8%
Banque de France (sept 2018)	+2,1%	+1,7%	+1,8%		
Synthèse prévisions Banques (sept 2018)	+2,0%	+1,7%	+1,7%		

Source : FCL – Gérer la Cité – LPFP 2018-2022

L'article 99 de la LFI 2017 a indexé le niveau de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation. **Après +1,2% en 2018, la revalorisation forfaitaire des bases devrait être de l'ordre de +2,5% en 2019.**



Source : FCL – Gérer la Cité

#### 4. Le contexte du financement des collectivités locales

Sur le premier semestre 2018, les collectivités ont pu obtenir des taux de couverture de leur demande de financement toujours très bons, certaines collectivités obtenant des taux de plus de 500%. Cependant, des collectivités en situation difficile peuvent aussi rencontrer des difficultés pour trouver des financements long terme.

Du côté des conditions financières proposées, les marges bancaires sont restées très attractives en 2018. Le niveau moyen des marges constatées est ressorti à 50 bp (sur 15 ans) soit un niveau proche de 2017.

Ces conditions très attractives pourraient se maintenir en 2019.

### B- LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

#### 1. Le contexte institutionnel

##### o La trajectoire des finances publiques ajustée

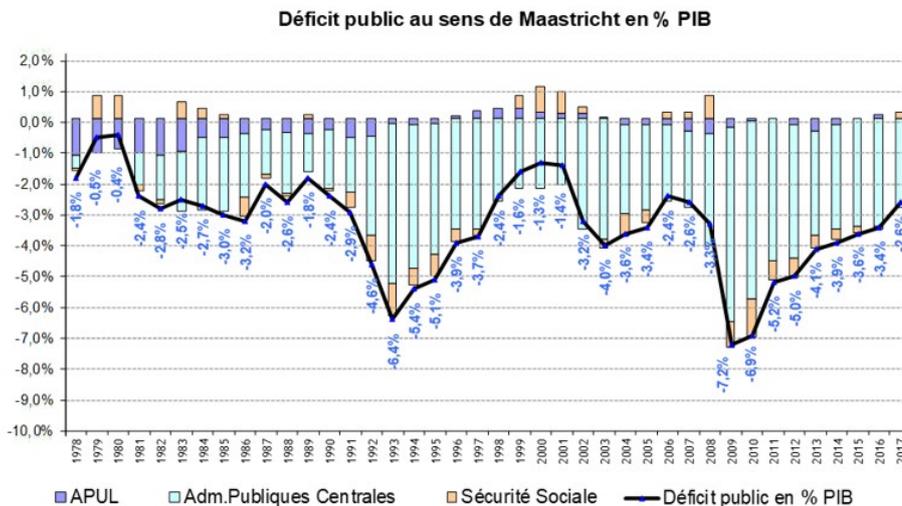
En signant le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire (entré en vigueur le 1er janvier 2013), la France s'est engagée sur un niveau de déficit structurel avec un objectif de moyen terme hors effets de la conjoncture (OMT), avec une possibilité de ne s'écarter temporairement de cette trajectoire qu'en cas de circonstances exceptionnelles.

Pour les États dont la dette représente plus de 60% du PIB, ce qui est le cas de la France, **le déficit structurel ne peut être supérieur à 0,5% du PIB**. Par ailleurs, la convergence vers l'objectif de moyen terme doit être d'au moins 0,5% du PIB / an.

Il est important de rappeler que la France a fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif depuis le 27 avril

2009. Le déficit public au titre de 2018 est anticipé à hauteur de 2.6%, ce qui correspond à un niveau plus favorable que ce qui avait été anticipé en début d'année (2.9%). Il augmenterait sur l'exercice 2019, avec une prévision gouvernementale de 2.9 %, toujours inférieure au seuil des 3%.

**Cette réduction du déficit a permis à la France de sortir de la procédure de déficit excessif, au mois de juin 2018.**



Source : FCL – Gérer la Cité – LPFP 2018-2022

## 2. La participation des collectivités locales à la réduction du déficit public

Pour la première fois depuis 2013, les administrations publiques locales n'ont pas contribué à l'amélioration du solde public, même si elles restent excédentaires en comptabilité nationale (pour mémoire, la trajectoire nationale de réduction du déficit public prévue dans la LPFP 2018-2022 repose notamment sur un accroissement de l'excédent dégagé par les APUL).

Solde public	en milliard d'euros (Md€)			en % PIB				
	2016	2017	Rappel prév. 2017 LPFP	Ecart réalisé - prévu	2016	2017	Rappel prévision 2017 LPFP	Ecart réalisé - prévu
Adm. Publiques Centrales	-76,8	-65,3	-71,7	+6,4	-3,4	-2,8	-3,2	+0,4
APUL (1)	3,0	0,8	1,4	-0,6	0,1	0,0	0,1	-0,1
Sécurité Sociale	-2,2	5,0	4,0	+1,0	-0,1	0,2	0,2	+0,0
<b>Ensemble</b>	<b>-75,9</b>	<b>-59,5</b>	<b>-66,3</b>	<b>+6,8</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,6</b>	<b>-2,9</b>	<b>+0,3</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Sources : comptes de la Nation, retraitements FCL-Gérer la Cité

L'amélioration du déficit public de l'État en 2017 repose essentiellement sur une forte augmentation des recettes de fonctionnement (dynamisme de la TVA notamment). La réduction du solde public des APUL reflète par contre une augmentation de l'investissement.

La contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics atteint annuellement 11,47 Md€ en 2017 (+ 2,63 Md€ par rapport à 2016). Elle a permis une amélioration du déficit des administrations centrales de 15% (soit 0,5 points de PIB).

	APUL				ETAT			
	milliards d'euros (Md€)		Evolution 2016 - 2017		milliards d'euros (Md€)		Evolution 2016 - 2017	
	2016	2017	Md€	%	2016	2017	Md€	%
Recettes de fonctionnement	242,1	246,0	+3,9	+1,6%	392,7	413,4	+20,7	+5,3%
Dépenses de fonctionnement	198,7	201,9	+3,2	+1,6%	445,9	452,4	+6,5	+1,5%
Capacité d'autofinancement	43,4	44,1	+0,6	+1,5%	-53,2	-39,0	+14,2	+26,7%
Dépenses d'investissement hors emprunt	50,5	53,5	+3,0	+6,0%	33,6	39,3	+5,8	+17,2%
Recettes d'investissement hors emprunt	10,1	10,2	+0,2	+1,7%	12,9	14,0	+1,1	+8,6%
Besoin de financement des investissements	40,4	43,2	+2,8	+7,0%	20,7	25,3	+4,7	+22,5%
<b>Solde public</b>	<b>3,0</b>	<b>0,8</b>	<b>-2,2</b>	<b>-72,3%</b>	<b>-73,8</b>	<b>-64,3</b>	<b>+9,5</b>	<b>+12,9%</b>

Les objectifs des collectivités locales restent pour les années à venir importants.

## 2.1. La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fait l'objet d'un contrat avec les 322 collectivités territoriales pesant le plus dans la dépense publique. Les collectivités non automatiquement concernées par cette mesure peuvent, de manière volontaire, s'engager dans un processus de contractualisation avec l'État pour déterminer des trajectoires d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

D'après le texte actuel de la loi de finance, l'effort demandé au bloc communal serait une évolution **des dépenses de 1.10 % par an**. Pour la ville de Pantin, compte tenu de ses spécificités, le contrat passé avec l'État fixe ce plafond de dépenses à 1.3 % d'évolution annuelle. Le niveau maximal des dépenses de fonctionnement (calculé par rapport à la base 2017) est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Base 2017	2018	2019	2020
Montant des DRF	113 749 931 €	115 228 680 €	<b>116 726 653 €</b>	118 244 099€

Cette contrainte est importante pour la ville dans le cadre de l'élaboration du budget 2019. Pour les années à venir, à la suite des efforts de gestion engagés, la ville va respecter le contrat.

En cas de dépassement du plafond de dépenses, les collectivités locales concernées seront mises à contribution par une baisse de leurs recettes de fonctionnement équivalente à 75% du dépassement pour les collectivités ayant contractualisé et 100% du dépassement pour les autres, cette contribution étant limitée à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Le respect de ce plafond de dépense permet à la commune de ne pas avoir à payer de pénalités et d'éviter de se priver du bénéfice de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) versée par l'État sans pour autant garantir d'en bénéficier.

**Les APUL seraient la seule catégorie d'administrations publiques à diminuer les dépenses en volume ; La trajectoire d'évolution du solde public repose sur une croissance modérée des dépenses publiques en volume à l'intérieur desquelles celles des APUL diminueraient sur la période 2018-2022.**

## 2.2. Les concours financiers de l'État

Aucune contribution au redressement des finances publiques n'est prévue pour 2019. Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit actuellement une légère hausse des concours financiers de l'État aux collectivités. L'enveloppe globale devrait s'élever à 48.2Md€.

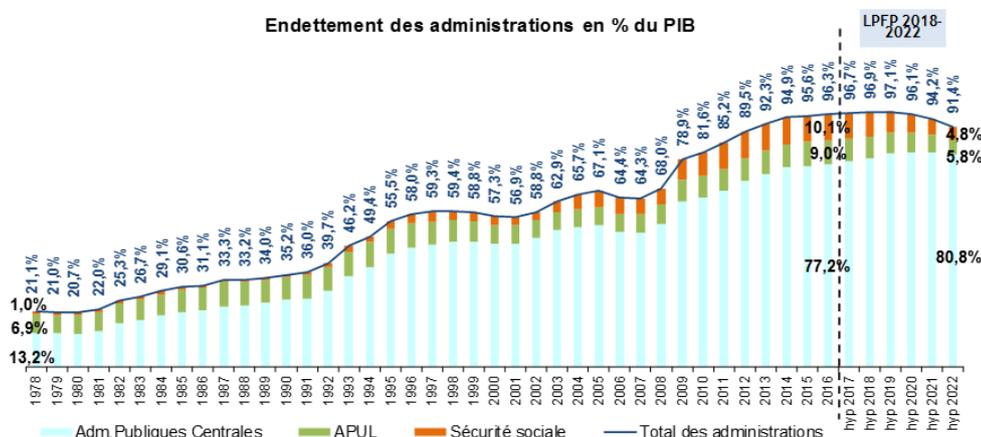
Pour la ville de Pantin, un écrêtement important est à prévoir, du fait de l'augmentation des enveloppes de péréquation.

Contrairement aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la contractualisation, la DGF continue de baisser de près de 500 k€ pour la commune.

	2018	2019
<b>Dotation forfaitaire N-1</b>	<b>2 194 705 €</b>	<b>1 803 585 €</b>
Population DGF N-1	55 737 hab	56 097 hab
Variation de la population INSEE	+294 hab	0 hab
Variation de la population DGF	+360 hab	0 hab
Population INSEE	55 469 hab	55 469 hab
Population DGF	56 097 hab	56 097 hab
<b>Part Dynamique de la population</b>	<b>+41 489 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Ecrêtement</b>	<b>-432 609 €</b>	<b>-491 466 €</b>
en % de la dotation forfaitaire N-1	19,7%	27,2%
en % des RRF N-2	0,3%	0,4%
RRF prises en compte pour la CRFP		
<b>Contribution au redressement des finances publiques</b>		
<b>Dotation forfaitaire N</b>	<b>1 803 585 €</b>	<b>1 312 119 €</b>
Variation de la dotation forfaitaire	-391 120 €	-491 466 €

### 2.3. L'objectif de réduction de l'endettement

La LPFP prévoit une réduction de l'endettement public de 5,4% du PIB par le désendettement des administrations de sécurité sociale et des APUL.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation / LPFP 2018-2022

L'article 24 du PLPFP prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux avec l'instauration d'un ratio d'endettement (capacité de désendettement) plafond à respecter par les collectivités locales. Pour les communes, la limite est fixée à 11 années.

Conséquences pour la ville de Pantin :

**La ville de Pantin était, ces dernières années, bien en dessous du seuil minimal de 11 années** (en utilisant l'épargne de l'année écoulée) : sur la période 2008 - 2017, la capacité de désendettement de la ville s'élève au maximum à 7.3 ans. Elle diminue de plus ces dernières années (**4.9 ans en 2017**).

## 3. Progression des enveloppes de la péréquation communale

### 3.1. La DSU

Les enveloppes de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et de la DSR (dotation de solidarité rurale) devraient augmenter chacune de 90 M€ en 2019.

Cette progression de l'enveloppe de la DSU est moindre que celle de l'année dernière, mais identique à celle qui avait été présentée lors du PLF. C'est lors des débats parlementaires que l'enveloppe de DSU avait été

revalorisée, pour atteindre 110 M€ d'augmentation.

<b>PANTIN</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Strate	+10000	+10000
Nombre de communes de la strate	1 028	1 028
Population INSEE	55 469	55 469
Population DGF	56 097	56 097
Population en ZUS / QPV	17 948	17 948
Population en ZFU	6 415	6 415
Pot. financier / pop DGF	1 760,3 € / hab.	1 760,3 € / hab.
<b>Potentiel fiscal/financier de la strate</b>	<b>1 282,8 € / hab.</b>	<b>1 282,8 € / hab.</b>
Part des logements sociaux	36,7%	36,7%
<b>Moyenne logements sociaux de la strate</b>	<b>23,01%</b>	<b>23,01%</b>
APL / parc logt th	67,1%	67,1%
<b>% APL moyen de la strate</b>	<b>51,59%</b>	<b>51,59%</b>
Revenu / pop insee	12 154,6 € / hab.	12 544,7 € / hab.
<b>Revenu moyen de la strate</b>	<b>15 181 € / hab.</b>	<b>15 351 € / hab.</b>
Effort fiscal	1,17	1,17
<b>Constitution de l'indice synthétique</b>		
Logement sociaux et APL (45%)	0,6292	0,6292
Potentiel financier (30%)	0,2186	0,2186
Revenu moyen / hab. (25%)	0,3123	0,3059
<b>Indice Synthétique</b>	<b>1,160</b>	<b>1,154</b>
Classement de la Ville	357	368
Nombre de communes éligibles	686	686
<i>Dotations DSU "socle"</i>	2 518 145 €	2 727 968 €
<i>Attribution sur progression de l'enveloppe DSU</i>	209 823 €	188 042 €
<i>Garantie</i>	0 €	0 €
<b>Total DSU</b>	<b>2 727 968 €</b>	<b>2 916 010 €</b>
<i>Evol N/N-1</i>	<b>+209 823 €</b>	<b>+188 042 €</b>
<i>Evol. N/N-1 en %</i>	<b>+8,33%</b>	<b>+6,89%</b>
<b>Enveloppe DSU Nationale</b>	<b>2 200,7 M€</b>	<b>2 290,7 M€</b>
<b>Evolution enveloppe</b>	<b>+110,0 M€</b>	<b>+90,0 M€</b>
<b>Evolution enveloppe en %</b>	<b>+5,26%</b>	<b>+4,09%</b>

### 3.2. Le FPIC

Pour le FPIC en revanche, l'enveloppe est fixée à 1Md€ (montant déjà en vigueur). L'objectif n'est plus affiché, comme dans les lois de finance précédentes, d'atteindre 2% des ressources fiscales du bloc communal.

#### Conséquences pour la ville :

Malgré la stabilité de l'enveloppe nationale, les évolutions des critères de revenus et de potentiel fiscaux font varier les contributions individuelles. Les projections pour Est ensemble et la ville de Pantin donnent ainsi les résultats suivants (répartition de droit commun pour la ville) :

		<b>2019</b>
<b>Ensemble intercommunal</b>	Montant prélèvement (-)	4 676 746 €
	Montant reversement (+)	10 669 612 €
	<b>Flux net FPIC</b>	<b>+5 992 866 €</b>
<b>Commune</b>	Montant prélèvement (-)	469 320 €
	Montant reversement (+)	961 137 €
	<b>Flux net FPIC</b>	<b>+491 817 €</b>

### 3.3. Le FSRIF

La Ville, inéligible en 2012, a bénéficié de 2013 à 2016 d'un reversement du FSRIF, mais elle était proche des seuils d'inéligibilité (avant dernière commune éligible en 2016).

En 2017, la ville est devenue inéligible. Elle perçoit cependant un versement – la moitié de la somme de 2016 – non renouvelable (sortie progressive du dispositif). En 2018, cependant, la ville a retrouvé son éligibilité au fonds. Elle conserve donc cette ressource, et a minima une ressource de garantie de sortie pour l'année 2019 (50% du

montant de l'exercice 2018).

La ville de Pantin étant très proche des seuils d'éligibilité, les évolutions sur les années à venir sont très incertaines.

PANTIN	2018	2019
Population INSEE	55 469	55 469
Population DGF	56 097	56 097
<b>Pot. financier / pop DGF</b>	<b>1 760,3 € / hab.</b>	<b>1 760,3 € / hab.</b>
Potentiel financier / hab moy IDF	1 505,1 € / hab.	1 505,0 € / hab.
<b>Revenu / pop insee</b>	<b>12 154,6 € / hab.</b>	<b>12 544,7 € / hab.</b>
Revenu moyen IDF	18 639 € / hab.	18 886 € / hab.
<b>Calcul du reversement</b>		
potentiel financier (50%)	0,4275	0,4275
Revenu moyen / hab. (25%)	0,3834	0,3764
logement sociaux (25%)	0,3510	0,3510
<b>Indice Synthétique reversement</b>	<b>1,162</b>	<b>1,155</b>
Rang de la commune	183	184
Nombre de communes éligibles	183	181
<b>Prélèvement FSRIF (-)</b>	<b>418 121 €</b>	<b>352 780 €</b>
<i>Dotation FSRIF spontanée (+)</i>	1 651 319 €	0 €
<i>Mécanisme de garantie</i>	0 €	825 660 €
<b>Reversement FSRIF (+)</b>	<b>1 651 319 €</b>	<b>825 660 €</b>
<b>TOTAL FSRIF net</b>	<b>1 233 198 €</b>	<b>472 880 €</b>
<i>Evol N/N-1</i>	<b>+814 878 €</b> <i>+194,80%</i>	<b>-760 318 €</b> <i>-61,65%</i>

Ces résultats sur le FSRIF doivent être traités avec prudence, en particulier sur le prélèvement. D'après les textes actuels pour 2019, aucune garantie d'évolution du prélèvement ne serait appliquée, ce qui ferait augmenter très largement les contributions de certaines communes (et diminuer celle de la ville de Pantin). Pour plus de prudence, un prélèvement identique à celui de l'année dernière (418 K€) peut être retenu pour la ville de Pantin, ce qui donne un montant de FSRIF net de 400K€.

#### 4. La réforme de la fiscalité locale

##### Dégrèvement de taxe d'habitation au profit de « 80% de la population » : la poursuite de l'application du mécanisme sur l'exercice 2019

Les contribuables autres que ceux bénéficiant des exonérations prévues à l'article 1414 du CGI (titulaires de l'allocation solidarité personnes âgées, allocation supplémentaire d'invalidité, adultes handicapés sous condition de revenus, adultes de plus de 60 ans à faibles revenus et les contribuables bénéficiant des dégrèvements de fin d'exonération) bénéficient d'un **dégrèvement d'office afférent à leur habitation principale, à partir de 2018. Ce dégrèvement varie en fonction de conditions de revenus.**

Le PLF prévoit que ce dégrèvement est égal, au maximum, à 30% de la cotisation de TH en 2018, **65% en 2019**, et 100% à partir de 2020. Il est déterminé en prenant en compte le taux global d'imposition et le montant ou les taux d'abattement appliqués pour les impositions dues au titre de 2017. **C'est donc sa poursuite qui est prévue en 2019.**

Le principe du dégrèvement est celui de la prise en charge par l'État du montant de la contribution. Cependant, le mode de calcul de la contribution ne change pas : **l'évolution des bases est donc prise en compte, et les taux de référence sont les taux de 2017.**

Ce mécanisme diffère de celui de l'exonération : en cas d'exonération, L'État ne se substitue pas au contribuable. Il verse à la commune une compensation, qui correspond au produit de la taxe calculé avec le taux de 1991. Or, ce taux est bien moins élevé que celui de 2017 : pour la ville de Pantin, il s'élève à 9.42%, contre un taux de 21.72% aujourd'hui. Le mécanisme du dégrèvement est donc neutre pour la commune, contrairement au versement d'une compensation.

##### Une réforme plus importante de la fiscalité locale à venir

Au-delà du texte du projet de loi de finances pour 2019, le gouvernement devrait présenter, probablement au début de l'année 2019, un projet de loi spécifique sur les finances locales. Ce projet de loi devrait intégrer, comme cela a été annoncé, la suppression de la taxe d'habitation. Cette suppression constitue pour la ville de Pantin une modification importante de son panier de ressources. La taxe d'habitation pourrait être remplacée pour la commune par :

- Une part du foncier bâti des départements : dans ce cas, la ville de Pantin conserverait un pouvoir de taux. L'évolution des bases resterait proche de celle connue pour la taxe d'habitation.
- Une fraction d'un impôt national transféré aux communes : dans ce cas, la ville perdrait son pouvoir de taux. Elle pourrait cependant recevoir une recette plus dynamique (c'est le cas par exemple des Régions, qui perçoivent aujourd'hui une fraction de TVA) ;

## CHAPITRE 2 : COMPRENDRE LE CONTEXTE LOCAL POUR PRENDRE PLEINEMENT LA MESURE DES ENJEUX

### A – LE DÉPLOIEMENT DE LA MÉTROPOLE SE POURSUIT DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

La création de la MGP depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016 a modifié tant l'architecture territoriale que celle des flux financiers.

#### 1. La Métropole du Grand Paris

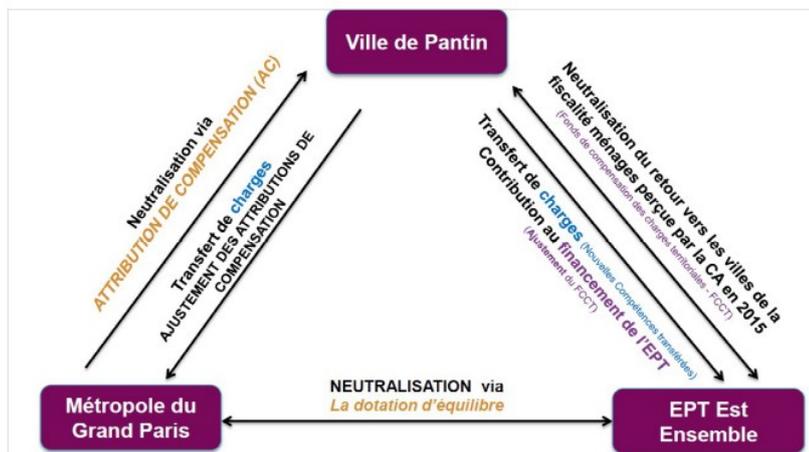
Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et renforcée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à statut particulier, elle a pour vocation d'améliorer la vie des habitants, de réduire les inégalités territoriales et de développer un modèle urbain, social et économique durable. Elle regroupe Paris, les 123 communes de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et 7 communes de la grande couronne (Essonne et Val d'Oise), soit près de 7,15 millions d'habitants. Elle est composée de Paris et 11 territoires allant de 300 000 à 700 000 habitants.

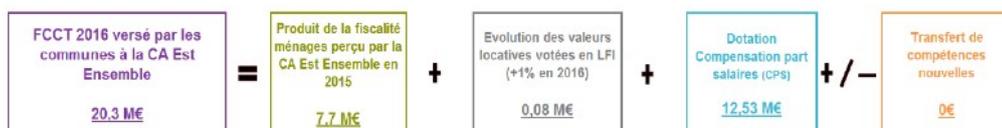
Alors que le 17 juillet 2017 au Sénat, le Président de la République avait annoncé aboutir pour l'automne 2017 à « une organisation institutionnelle stabilisée et efficace », force est de constater que le paysage institutionnel est resté inchangé en Île-de-France. Si l'évolution des périmètres de compétence est bloqué, les flux financiers mis en place depuis 2016 perdurent.

#### 2. La mise en œuvre des transferts à Est Ensemble, la création de la MGP, le versement de l'attribution de compensation par la MGP depuis 2016, et la mise en place du FCCT

Les flux financiers se résument de la façon suivante :



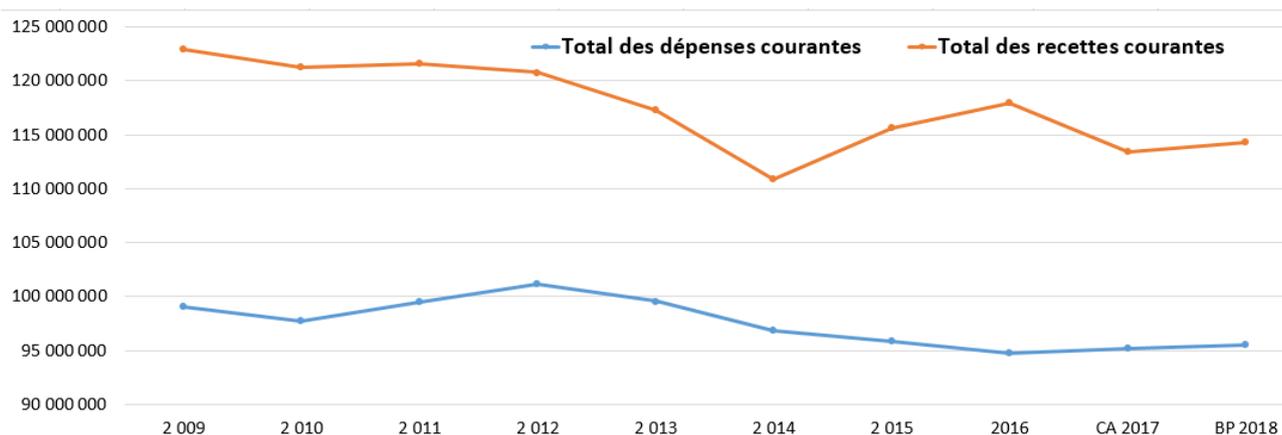
Mode de calcul du FCCT prévu dans la loi Notre :



### B – UN CONTEXTE FINANCIER QUI CONTRAINT L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2019

- **L'analyse des indicateurs financiers**

### L'évolution des recettes et des dépenses courantes depuis 2009



*\*les montants sont hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées, encaissées puis reversées à Est Ensemble pour 20,3 M€ depuis 2016)*

L'analyse de ce graphique permet de constater très nettement la baisse des recettes qui s'est opérée depuis 2009 malgré les rebonds réalisés en 2015 et 2016 et une légère stabilité obtenue en 2018. Cette baisse est essentiellement due au tarissement des dotations de l'État, à la disparition de la taxe professionnelle et à l'effort de contribution demandé aux collectivités locales pour résorber les déficits publics. Cette baisse est également liée aux transferts de compétences vers la communauté d'agglomération (en recettes sous l'effet de la diminution de l'AC, en dépenses avec les transferts de personnels et de charges de fonctionnement général). Le poste des dotations, participations et subventions a diminué de 23,8 M€, soit -64%, passant de 37,2 M€ en 2009 à 13,5 M€ au BP 2018.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement hors reprise des résultats, et hors recettes exceptionnelles dont cessions :

Recettes réelles de fonctionnement (gestion courante)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018	Variation BP 2018/ CA 2017 en %	Variation BP 2018/CA17
Impôts et taxes	76 389 162	88 267 454	88 224 060	81 692 075	83 056 943	81 145 002	88 991 295	93 076 522	90 417 184	89 893 092	-0,6%	- 524 092
Dotations, participations et subventions	37 248 931	22 668 928	22 255 927	20 152 133	20 165 468	18 725 346	16 164 524	14 143 957	11 153 446	13 425 000	20,4%	2 271 554
Redevances et produits des services	8 426 412	8 529 317	9 148 948	16 979 075	12 157 350	9 213 705	8 517 359	8 604 483	9 734 785	9 020 000	-7,3%	- 714 785
Autres produits de gestion courante	774 979	695 921	653 009	586 598	662 180	745 450	908 046	863 331	1 018 779	848 000	-16,8%	- 170 779
Atténuation de charges	111 431	1 152 777	1 326 152	1 364 758	1 259 655	1 067 558	1 036 580	1 267 614	1 146 467	1 130 000	-1,4%	- 16 467
<b>Total des recettes courantes</b>	<b>122 950 915</b>	<b>121 314 397</b>	<b>121 608 096</b>	<b>120 774 639</b>	<b>117 301 596</b>	<b>110 897 061</b>	<b>115 617 803</b>	<b>117 955 907</b>	<b>113 470 661</b>	<b>114 316 092</b>	<b>0,7%</b>	<b>845 431</b>

*\*les montants sont hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées, encaissées puis reversées à Est Ensemble pour 20,3 M€ depuis 2016)*

\* Les variations importantes constatées au cours des exercices 2012 et 2013 correspondent aux éléments exceptionnels de refacturation des crédits des activités transférées à la communauté d'agglomération.

L'analyse de l'évolution des recettes est rendue complexe car au-delà des effets de refacturation réalisés auprès de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (cf. l'évolution des redevances et produits des services entre 2013 et 2014 à -38,3%), l'une des principales recettes du budget est constituée par l'attribution de compensation. Cette dernière diminue à due concurrence des transferts effectifs de charges.

Composante du poste « impôts et taxes » compte tenu du fait que l'AC est principalement composée du reversement de la fiscalité transférée (ex TP et TEOM), elle a été diminuée de 2,9 M€ en 2014, puis augmentée de 2,7 M€ en 2015 et en 2016. Depuis 2017, elle est stabilisée.

## Évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles :

Dépenses réelles de fonctionnement (gestion courante)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018	Variation BP 2018/ CA 2017 en %	Variation BP 2018/CA17
Charges à caractère général	22 983 284	23 994 286	24 569 638	23 860 256	22 525 280	22 715 219	21 648 901	21 323 140	20 621 248	20 352 264	21 152 000	3,93%	799 736
Charges de personnel	59 925 905	60 769 635	61 542 687	64 215 720	67 276 251	65 878 452	63 803 027	62 864 614	62 344 381	62 838 180	63 530 000	1,10%	691 820
Autres charges de gestion courante	9 616 989	9 901 830	7 643 269	7 654 930	6 988 860	7 339 084	8 035 963	8 431 573	28 748 361	29 337 064	28 717 000	-2,11%	-620 064
Intérêts de la dette	6 267 684	4 387 142	3 966 886	3 788 835	3 591 710	3 339 847	3 102 900	2 873 950	2 530 544	2 295 978	2 185 000	-4,83%	-110 978
Atténuation de produits	0	0	0	0	741 663	275 942	280 271	331 354	815 041	1 124 481	688 000	-38,82%	-436 481
Total des dépenses courantes	98 793 862	99 052 893	97 722 480	99 519 741	101 123 764	99 548 544	96 871 062	95 824 632	115 059 576	115 947 968	116 272 000	21,34%	324 032

\*les montants sont hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées, encaissées puis reversées à Est Ensemble pour 20,3 M€ depuis 2016)

\* Les variations importantes constatées au cours des exercices 2012 et 2013 correspondent aux éléments exceptionnels de refacturation des crédits des activités transférées à la communauté d'agglomération.

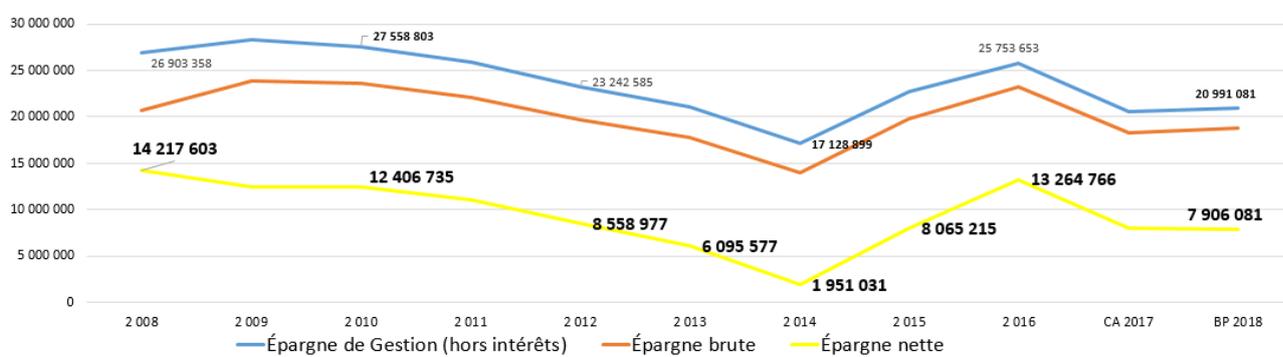
La structure du budget a changé depuis **2010** et cette évolution comporte comme chaque année des variations très importantes en fonction de la typologie des dépenses ; elles sont en partie liées aux transferts des crédits relatifs aux compétences transférées à **Est Ensemble**.

Il convient de rappeler que jusqu'en 2014, même si les compétences étaient d'un point de vue juridique "transférées", il demeurait des crédits inscrits dans les budgets précédents qui étaient comptablement neutralisés du fait de leur refacturation. Cette technique budgétaire, bien que neutre, avait pour conséquence d'augmenter au moins facialement le montant des inscriptions.

Les dépenses relatives au personnel transféré à la CAEE ont eu un impact progressif sur l'exercice 2013, et à plein sur l'exercice 2014. Ainsi, depuis 2014, ce dispositif n'a quasiment plus lieu d'être et vient donc diminuer le montant des inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes. Les conventions de refacturation s'éteignent progressivement car Est Ensemble continue de reprendre au fur et à mesure les quelques dépenses encore non effectivement transférées.

Enfin, l'exercice **2018** était particulier du fait du **pacte financier** État-collectivités. Il a depuis été inscrit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 et vise à engager les grandes collectivités à réaliser 13 milliards d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. En contrepartie, l'État assure la stabilité des dotations aux collectivités durant le quinquennat.

## Évolution des épargnes



L'évolution de l'épargne nette confirme jusqu'en 2014 « l'effet ciseaux », et par conséquent la réduction des marges de manœuvre de la collectivité pour financer ses investissements. Les mesures fiscales prises en 2015 et les efforts de gestion ont permis de rétablir la situation et d'atténuer les impacts des baisses de recettes

attendues.

Le BP 2018 témoigne d'une quasi stabilisation des épargnes :

Analyse de l'évolution des épargnes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	CA 2017	BP 2018
Dépenses courantes	98 793 862	99 052 893	97 722 480	99 519 741	101 123 764	99 548 544	96 871 062	95 824 632	94 732 799	95 185 979	95 510 011
Recettes courantes	119 429 536	122 950 915	121 314 397	121 608 096	120 774 639	117 301 596	110 897 061	115 617 803	117 955 907	113 470 661	114 316 092
<b>Épargne brute</b>	<b>20 635 674</b>	<b>23 898 022</b>	<b>23 591 917</b>	<b>22 088 355</b>	<b>19 650 875</b>	<b>17 753 052</b>	<b>14 025 999</b>	<b>19 793 171</b>	<b>23 223 108</b>	<b>18 284 682</b>	<b>18 806 081</b>
Écart N N-1		3 262 348	-306 105	-1 503 562	-2 437 480	-1 897 823	-3 727 053	5 767 172	9 197 109	-4 938 426	521 399
% N N-1		15,81 %	-1,28 %	-6,37 %	-11,04 %	-9,66 %	-20,99 %	41,12 %	65,57 %	-21,27 %	2,85 %

Evolution de l'épargne	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	CA 2017	BP 2018	BP 2018 - 2008	%
Épargne de gestion	26 903 358	28 285 164	27 558 803	25 877 190	23 242 585	21 092 899	17 128 899	22 667 122	25 753 653	20 580 660	20 991 081	-5 912 277	-21,98 %
Épargne brute	20 635 674	23 898 022	23 591 917	22 088 355	19 650 875	17 753 052	14 025 999	19 793 171	23 223 108	18 284 682	18 806 081	-1 829 593	-8,87 %
Épargne nette	14 217 603	12 401 442	12 406 735	11 076 552	8 558 977	6 095 577	1 951 031	8 065 215	13 264 766	8 032 220	7 906 081	-6 311 522	-44,39 %

Il convient également de noter que l'épargne nette dégagée en 2008 avoisinait les 14,2 M€ alors qu'en 2018, elle s'élève à 7,9 M€. Cette évolution (-6,3 M€) témoigne de la réduction des possibilités financières de la Ville, et ce malgré les mesures prises tant en matière de gestion qu'en matière fiscale.

## 2. Le rapport annuel sur la dette

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette s'élevait à 92,4 M€.

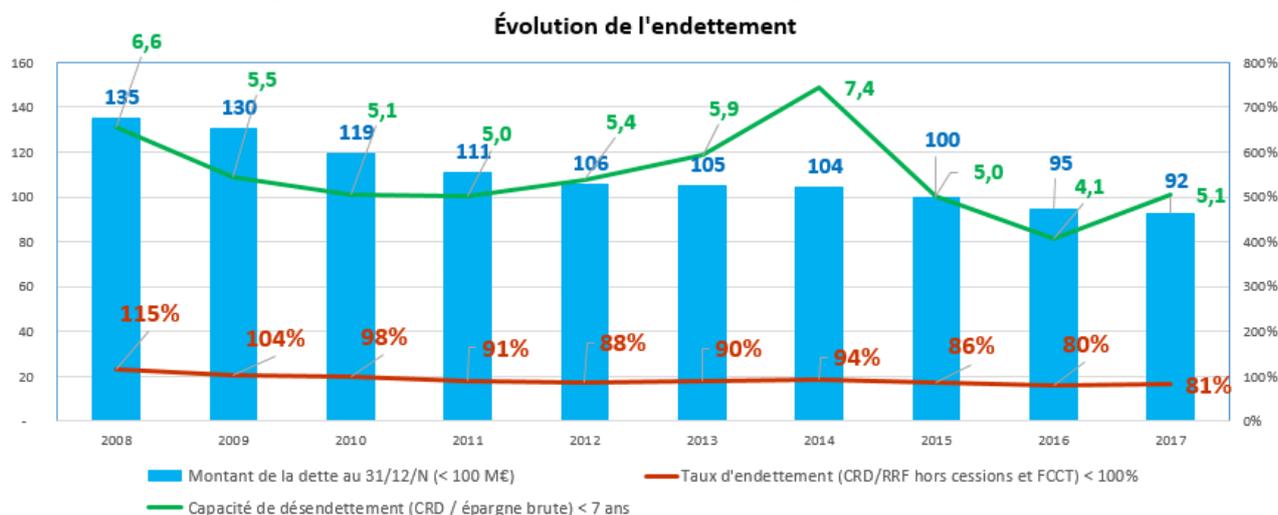
Le BP 2018 est élaboré avec un désendettement de -1M€, soit encours prévisionnel de 91,4 M€ au 31/12/2018.

Le montant du capital restant dû était à la fin de l'exercice 2008 de 135,1 M€. Par conséquent, la commune aura réussi en dix ans à réduire sa dette de 43,8 M€, soit une diminution de 32,4%.

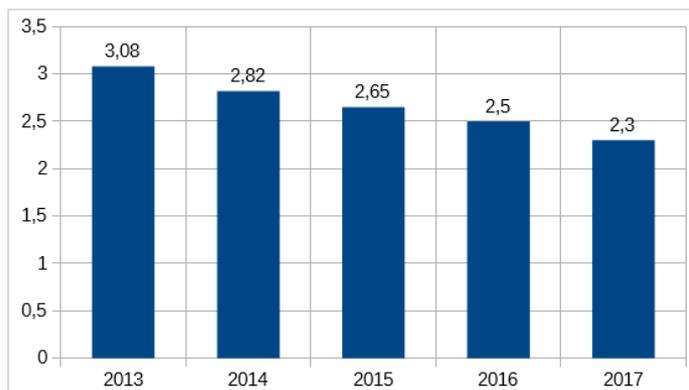
Ce désendettement, associé à un contexte de taux sûrs et bas, a permis à la commune d'économiser 4M€ net d'intérêt entre 2008 et 2018 et de dégager de l'épargne net et des marges de manœuvre importantes.

Depuis l'année 2009, la commune poursuit son processus de désendettement et pérennise ainsi le cercle vertueux permettant la réduction significative des intérêts de la dette. Ces derniers sont effectivement passés de 6,3 M€ en 2008 à 2,3 M€ en 2017 et ont permis de redonner des marges de manœuvre à la commune.

Si on neutralise le FCCT (recettes fiscales à reverser à Est Ensemble), le taux d'endettement réel est de 81%.



Enfin, au 31/12/2017, le taux moyen actuel de la dette est de 2,30%  
Son évolution depuis 2013 est la suivante :



Au-delà du fait que les niveaux de taux restent stables et historiquement bas sur les marchés (cf. courbe Euribor 3 mois), cette diminution du coût de la dette a été rendue possible grâce à une importante réduction des marges bancaires pratiquées encore en 2017 mais aussi grâce au réaménagement de 5 emprunts en 2017. Cette réduction est notamment liée à l'assouplissement des règles de Bâle III mais aussi par un retour d'une plus grande concurrence entre les banques, ainsi que de la mise en service de l'Agence France Locale.

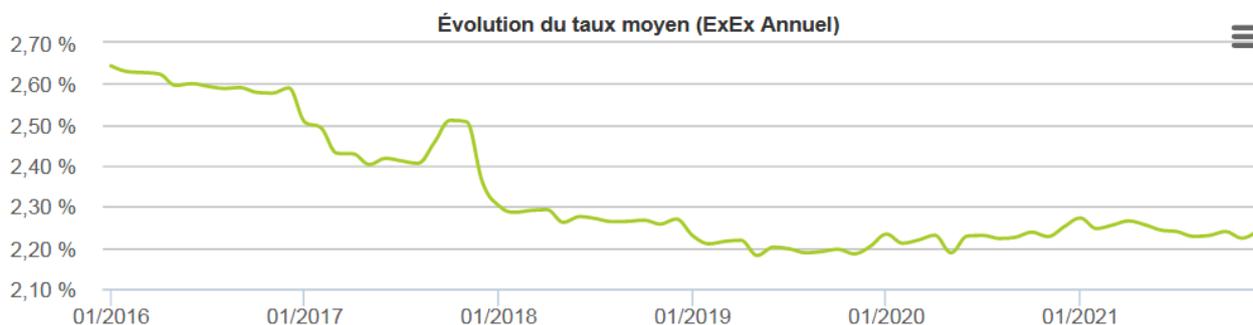
La durée résiduelle<sup>1</sup> moyenne de la dette de Pantin est de 10 ans et la durée de vie<sup>2</sup> moyenne de 5 ans et 1 mois.

1- la durée résiduelle moyenne est le nombre d'années nécessaire au remboursement intégrale de la dette

2- la durée de vie moyenne exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement intégrale de la dette, pondérée par son mode d'amortissement ; cet indicateur permet d'évaluer la charge de l'emprunt selon son mode d'amortissement ; par exemple, un emprunt remboursé in fine « pesera » plus longtemps qu'un emprunt remboursé chaque année de façon linéaire.

### Synthèse de la dette au 31/12/2017

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3 mois (%)
92 353 834 €	2.30 %	10 ans	5 ans et 1 mois	39	0,60 %



Courbe Euribor 3 Mois

Marchés financiers au 20/04/2018

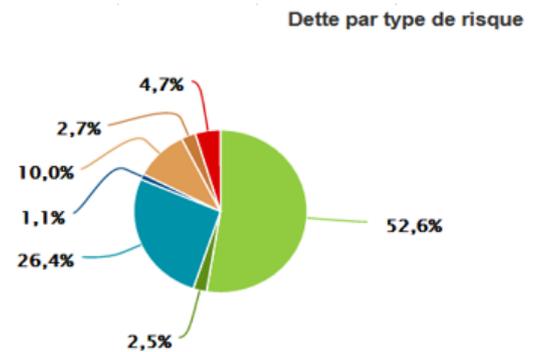


Marchés financiers	
Eonia	-0,368 % →
Eunbor 3 mois	-0,328 % →
Euribor 12 mois	-0,189 % →
CMS EUR 3 ans	0,024 % ↓
CMS EUR 10 ans	0,941 % ↓
Taux fixe 15 ans	1,026 % ↓

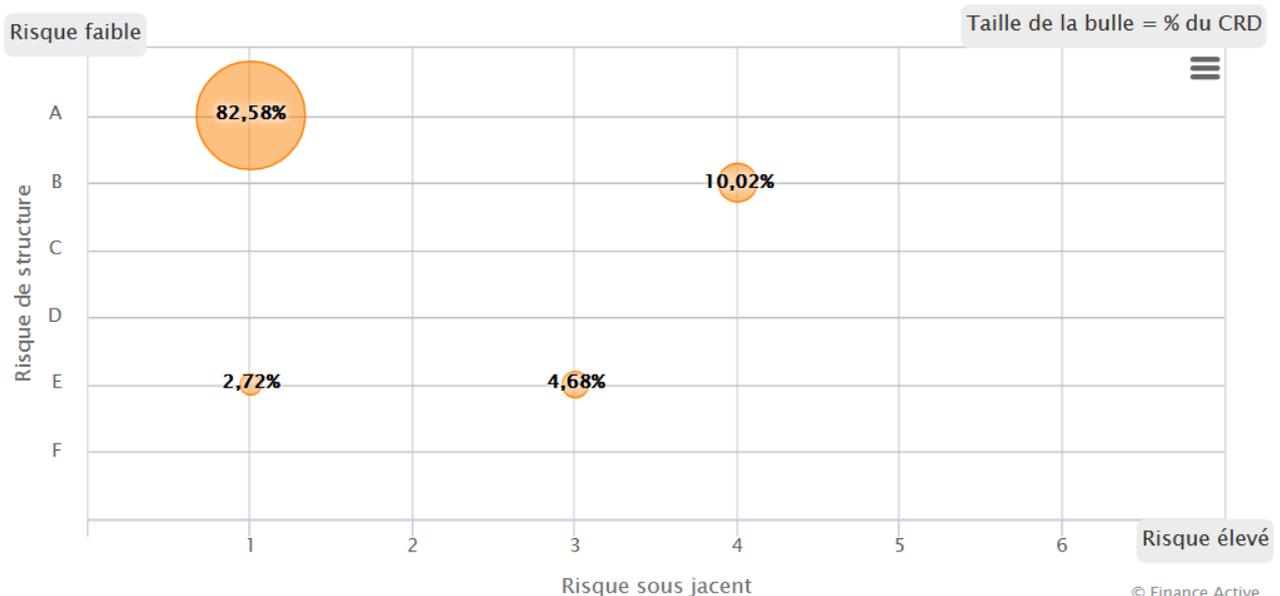
La dette ne comporte plus aujourd'hui de risque de dégradation majeure des taux et peut se résumer comme suit :

### Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	48 569 523 €	52,59%	2,44%
Fixe à phase	2 319 463 €	2,51%	5,40%
Variable	24 351 237 €	26,37%	0,42%
Livret A	1 027 457 €	1,11%	1,35%
Barrière hors zone EUR	9 257 529 €	10,02%	4,91%
Barrière avec multiplicateur	2 508 852 €	2,72%	4,96%
Pente	4 319 773 €	4,68%	2,83%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>92 353 834 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,30%</b>



### Graphique de la Charte Gisler au 31/12/2017



Cette présentation répond aux préconisations de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010.

Selon cette charte de bonne conduite dite "Gisler", chaque catégorie d'emprunt est affectée d'une codification permettant de mesurer la prise de risque encouru. Le graphique ci-dessus montre que la commune de Pantin a été très prudente dans le choix de ces produits structurés et n'est pas exposée à des risques majeurs. Ainsi, dans une échelle de risques mesurée de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé), plus de 85,30% de la dette est classée en risque 1 (contre 84,06 % en 2016, 83,1% en 2015, 81,49% en 2014 et 78,07% en 2013), 15,94% en

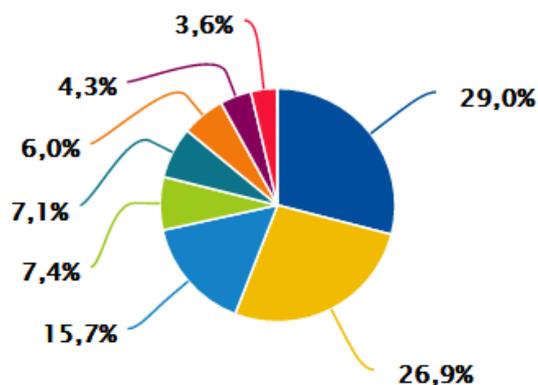
risque moyen (risques 3 et 4) et désormais aucun en risque fort (risque 6).

#### Répartition de la dette par prêteur

S'agissant de la répartition par prêteur, les principales évolutions constatées résident dans le retrait progressif de Dexia dans le poids de la dette des collectivités locales (donnée nationale) et dans la montée en charge des trois principaux financeurs de la commune depuis le pic de la crise des liquidités, à savoir la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Néanmoins, de nombreux emprunts de la Banque Postale ont été transférés automatiquement à la SFIL (même groupe bancaire).

A ce jour, la répartition est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	26 818 524 €	29,04%
CAISSE D'EPARGNE	24 803 840 €	26,86%
DEXIA CL	14 456 284 €	15,65%
SOCIETE GENERALE	6 807 733 €	7,37%
CREDIT AGRICOLE	6 568 576 €	7,11%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 525 314 €	5,98%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 998 463 €	4,33%
BANQUE POSTALE	3 315 000 €	3,59%
Caisse Allocations Familiales	60 098 €	0,07%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>92 353 834 €</b>	<b>100,00%</b>



#### Informations sur les opérations 2018 :

A la date de rédaction du rapport, aucun emprunt n'a encore été mobilisé sur l'exercice 2018.

9,9 M€ étaient inscrits au BP 2018 ; le montant du remboursement de capital prévu en 2018 étant de 10,8 M€, un désendettement de -1 M€ était déjà prévu lors du vote du BP.

Compte tenu des 1,4 M€ de diminution de dette proposés en DM n°1, le désendettement serait finalement en 2018 de -2,4 M€.

Le volume d'emprunt à contracter en 2018 s'élève à 8,5 M€.

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élèverait alors à 89,9 M€.

### **3 – Structure des effectifs, évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel**

#### **1. La composition des effectifs au 30 septembre 2018**

##### **a. Les effectifs de la collectivité sont composés à 60% d'agents titulaires, issus principalement de la filière technique et de la catégorie C**

Au 30 septembre 2018, la collectivité est composée de 1 605 agents répartis de la manière suivante :

- 1 045 fonctionnaires
- 249 contractuels occupant un emploi permanent
- 311 contractuels occupant un emploi non permanent. Il s'agit entre autres des vacataires, des saisonniers, des remplaçants, les enseignants intervenant sur les études (155 enseignants) et des contrats de statut privé tels que ceux des assistantes maternelles ou des agents en emplois aidés ...

Les emplois sont concentrés à plus 80% sur 3 filières et la filière technique reste la filière prépondérante :

- Filière technique : 41,11%
- Filière animation : 21,32%
- Filière administrative : 20,47%

La répartition par sexe sur les emplois permanents reste stable :

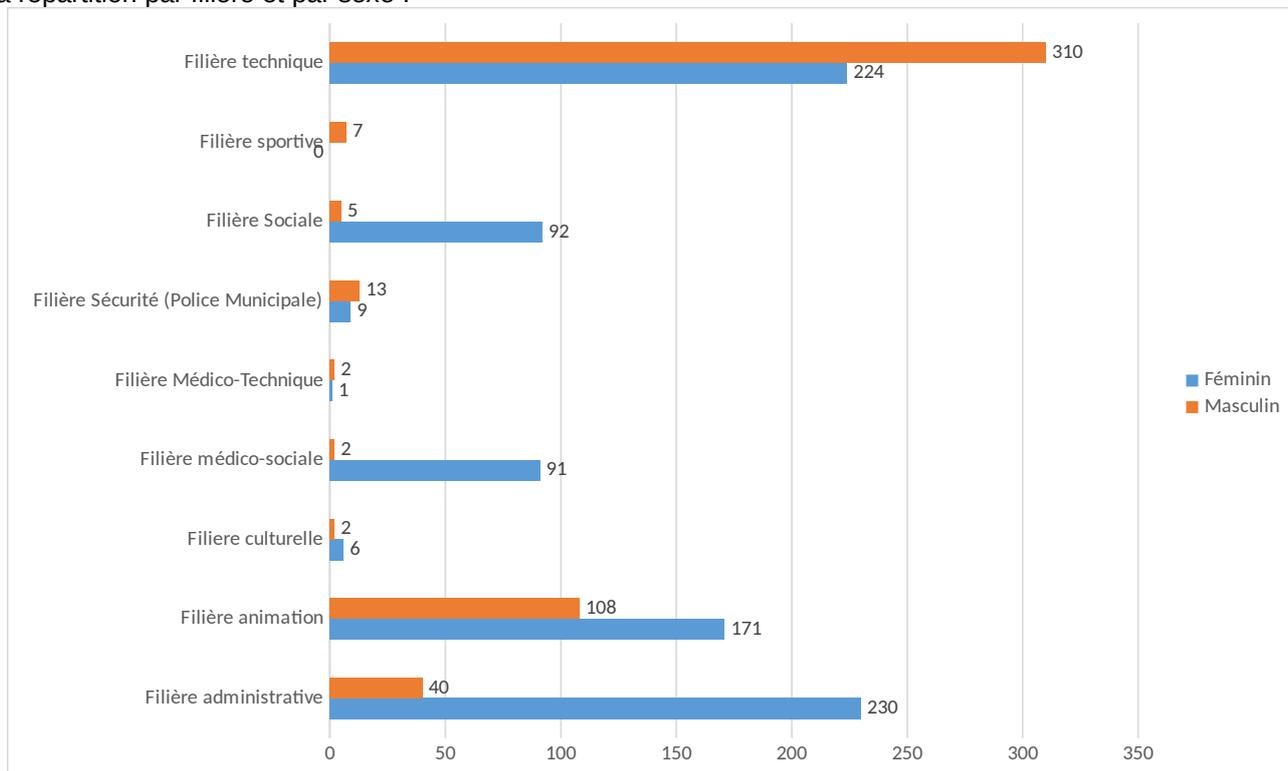
- Les femmes : 62,85 %

- Les hommes : 37,15 %

La répartition des effectifs à temps complet se décline en :

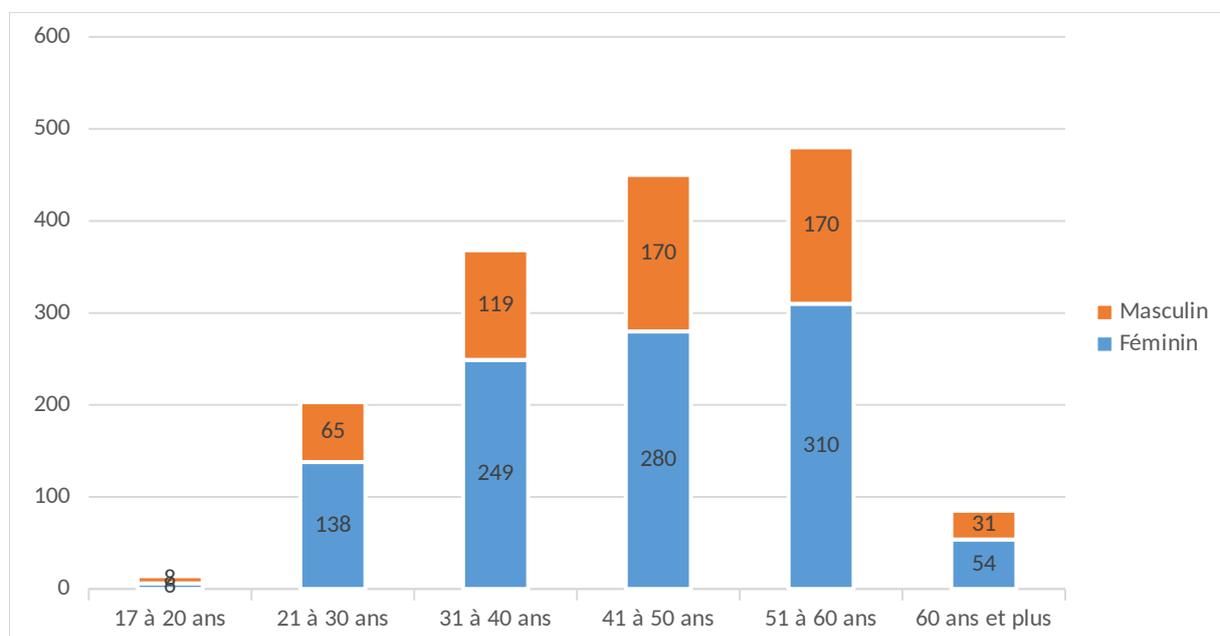
- Catégorie A : 10,36%
- Catégorie B : 12,67%
- Catégorie C : 76,95%

La répartition par filière et par sexe :



## b. Les principales évolutions

Une population active de plus en plus vieillissante



- 35,26 % des agents en poste ont plus de 50 ans (contre 33,85% en 2017)
- A contrario, les moins de 30 ans représentent 13,67% (contre 15,31% en 2017)

Les écarts se creusent un peu plus chaque année, et le vieillissement de la population active s'accélère.

Stabilité de la féminisation : les femmes représentent toujours 62% des effectifs de la collectivité.

### c. La structure de la rémunération

Le montant cumulé de la masse salariale à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre peut se décomposer comme suit :

STATUT	Total de la masse salariale
Titulaires	31 425 271
Stagiaires	2 593 571
Contractuels sur emploi vacant	6 682 117
CDI	1 998 161
Contractuels (remplaçants, vacataires, saisonniers ....)	4 105 628
Assistantes maternelles	640 771
Chômeurs indemnisés	508 992
Élus	404 970
Personnels enseignants	380 555
Contrats d'emploi avenir	65 694
Apprentis	115 757
Étudiants en stage	12 556
Contrats aidés (CUI, services civiques ,...)	3 156
Intervenants extérieurs	7 799
<b>TOTAL</b>	<b>48 944 998</b>

Ces éléments de rémunérations incluent des avantages en nature constitués à hauteur de 51 k€ pour les repas forfaitaires et de 56 k€ pour 12 logements de fonction.

Par ailleurs, le montant de nouvelle bonification indiciaire (NBI) versée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre est de 288 701 € pour 472 agents bénéficiaires. Enfin 17 620 heures supplémentaires ont été réalisées par les agents de la ville pour un montant de 365 355 €.

Pour rappel, le dispositif des contrats d'emploi avenir a été supprimé par une circulaire de la Ministre du travail du 11 janvier 2018, et la collectivité n'aura plus aucun de ces contrats à partir de 2019.

Pour autant et afin de poursuivre l'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes, la municipalité s'est engagée dans l'accueil de services civiques (6 emplois devraient être pourvus d'ici la fin 2018) et le recours de plus en plus important aux apprentis, dont les effectifs ont presque doublé en un an, en passant de 9 à 17 apprentis.

### d. Le temps de travail

La collectivité a adopté lors du conseil municipal du 19 mai 2016, un règlement intérieur du temps de travail qui précise que le temps de travail pour l'ensemble des agents est de 1607h.

Les horaires diffèrent d'une direction à l'autre ou d'un pôle à l'autre et doivent assurer la continuité et la qualité du service public. Certains pôles ou équipes sont soumis à des impératifs horaires auxquels ils ne peuvent déroger en raison des contraintes particulières : accueil du public, travail auprès des usagers, travail sur l'espace public, ....

Des incitations sont mises en place pour favoriser le passage au 1607h. Ainsi, et sur la base du volontariat, une vingtaine d'agents a fait le choix de passer aux 37h30 entre mai et septembre 2018.

Par ailleurs, chaque projet de réorganisation de service est l'occasion pour la collectivité de réinterroger ses modes de fonctionnement et le temps de travail des agents.

Ainsi, si en 2011, la collectivité avait recensé statistiquement 266 agents dont le temps de travail est inférieur à 35h, ils ne sont plus que 102 agents aujourd'hui, ce qui représente moins de 6 % des effectifs.

Enfin, l'année 2018 a été l'occasion de poursuivre la généralisation de la badgeuse et d'ajuster dans certains services le paramétrage pour mieux répondre aux besoins de fonctionnement et aux spécificités des services. L'ensemble des services badge, ce qui permet de s'assurer à la fois la conformité du temps de travail à 1607h mais aussi de veiller au respect des règles de santé et sécurité au travail.

## **2. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.**

En prévision pour l'année 2019, le chapitre 012 est prévu avec une hausse de 112 k€ (soit +0,18%) par rapport au budgété 2018 (BP+DM).

Avec la signature du contrat avec l'État plafonnant l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,3 %, et compte tenu de l'inflation d'autres dépenses par ailleurs, l'objectif de maîtrise de la masse salariale demeure une priorité.

Dans la poursuite des actions de maîtrise de la masse salariale, cette proposition budgétaire comporte les évolutions suivantes :

- La revalorisation des grilles indiciaires dans la filière sociale et médico-sociale dans la poursuite des effets de la PPCR, prévue au 1<sup>er</sup> février 2019, avec notamment la transformation des postes des assistants sociaux de catégorie B en catégorie A. Ce coût est estimé à environ 25 000 euros. Par ailleurs, toujours dans le cadre de la PPCR, est encore attendue la refonte des grilles indiciaires pour les ingénieurs dans la filière technique. Bien que repoussée depuis deux années, cette dernière devrait voir le jour en 2019. Une enveloppe budgétaire minimum a donc été prévue en ce sens.
- L'année 2019 sera également une année d'élections, avec les élections européennes. Constituée d'un seul tour, une enveloppe de 30 000 euros relatifs aux indemnités versées aux agents concernés est prévue pour la tenue des bureaux de vote.
- La poursuite des efforts d'optimisation et de mutualisation de l'organisation administrative et opérationnelle et permettre à chaque fois que cela est possible le redéploiement des agents en situation de reclassement professionnel. En 2018, encore 10 nouveaux agents seront reclassés sur des postes permanents dont le reclassement statutaire pourra aboutir, soit à la fin 2018, soit pour certains en 2019.
- L'ouverture de l'école de la ZAC du Port, en septembre 2019, va par ailleurs créer un certain nombre de postes. En effet, même si cette école accueillera déjà des enfants scolarisés sur Pantin, et que le redéploiement de personnels existants sera possible, l'ouverture de cette nouvelle structure engendrera malgré tout des créations de postes et notamment 2 postes de gardiens, 1 poste de référent restauration, 2 postes d'agents de restauration, 1 poste de directeur et un de directeur adjoint de centre de loisirs, 3 postes de point école. Ces créations devraient peser budgétairement à hauteur de 90 000 euros sur l'année 2019.
- Le transfert de certaines compétences de l'État vers les collectivités ou de nouvelles missions obligatoires génèrent également des créations de postes. On retrouve entre autres la création du poste dédié à la défense extérieure contre l'incendie ou encore l'obligation de créer un poste sur les questions de règlement général de protection des données (RGPD)
- Enfin, l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) a été estimé à 1,2 %, et représente ainsi en 2019 plus de 753 000 euros.

Pour autant, et bien que l'ensemble des services de la collectivité veille à la maîtrise des dépenses de personnel, la collectivité entend réaffirmer les priorités que sont la formation et le développement des compétences des agents ainsi que l'amélioration des conditions de travail notamment sur les questions de santé et de sécurité au travail.

S'agissant de la formation et du développement des compétences, de nouveaux crédits seront prévus dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) pour encourager la construction de parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre les métiers et pour participer au développement des compétences des agents notamment les moins qualifiés.

Le CPF, prévu par la réglementation, est avant tout un crédit de temps dans le secteur public. Il permet en effet aux agents de bénéficier d'un crédit d'heures leur permettant de partir en formation. Cependant, et pour encourager les évolutions de parcours, la collectivité entend mettre en œuvre en plus des moyens financiers supplémentaires en dédiant une enveloppe de 5 % des autres axes de formation, soit plus de 12 000 euros.

Des crédits complémentaires de formation ont également été rajoutés à hauteur de 80 000 euros au titre des actions de prévention issues des priorités du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER). Ils concernent principalement des formations pour les 41 assistants de prévention, des formations sur la sécurité incendie ou encore sur les gestes et postures. En parallèle, une enveloppe prévisionnelle de 20 000 euros a également été budgétée pour répondre aux autres actions de prévention issues des priorités du DUER sur les aspects techniques (mobilier et/ou travaux à prévoir). Le chiffrage est actuellement en cours dans les directions opérationnelles concernées pour permettre d'affiner cette prévision.

D'une manière générale, ce budget réaffirme l'ensemble des moyens mis à disposition du personnel communal pour veiller à leur santé et sécurité. Un marché concernant la médecine préventive sera relancé en fin 2018 et devrait conforter voire augmenter le nombre de jours de prestations fournis. Pour mémoire, la prestation actuelle de 6 jours mensuels de médecine préventive coûte plus de 100 000 euros annuels.

Des prestations conclues avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) viennent compléter également le dispositif de prévention santé avec notamment la mise à disposition d'une assistante sociale pour 3 jours par semaine et d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) pour un peu moins de 50 000 euros et de soutien aux agents au travers de groupes d'analyses de pratiques ou d'accompagnement des situations de crise (20 000 euros budgétés).

### A – UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTAIRE ET RIGOREUSE COMBINÉE A DES EFFORTS DE GESTION DANS UN CONTEXTE FINANCIER DÉGRADÉ

Pour équilibrer le budget, non seulement les recettes réelles de fonctionnement doivent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement, mais un excédent suffisant doit aussi être dégagé pour couvrir ce que l'on appelle les opérations comptables d'ordre, ainsi qu'au minimum, le remboursement du capital de la dette.

Dans le contexte financier actuel présenté préalablement et compte tenu de la diminution des recettes auxquelles la ville est aujourd'hui toujours confrontée (perte de 491 K€ estimée de DGF en 2019 par rapport à 2018, c'est-à-dire 7,9 M€ depuis 2013 et 33,3 M€ en 7 ans et perte nette potentielle du FSRIF de -826K€), il est aujourd'hui encore nécessaire de prendre des mesures importantes pour certes, rester à l'équilibre, mais aussi dégager un autofinancement net permettant de financer une partie du programme d'investissement, tant aujourd'hui que pour les deux années à venir.

Par ailleurs, la hausse de la fréquentation des activités proposées par la ville, l'inflation adossée à des postes de dépenses quasi incompressibles (assurances, fluides, contrats de maintenance etc.), les choix politiques tels que le développement durable et l'augmentation du nombre de places de crèches, génèrent des coûts supplémentaires.

Enfin, en septembre 2019, l'ouverture de l'école de la ZAC du Port générera des dépenses de fonctionnements supplémentaires.

Les prospectives réalisées démontrent que tant les mesures fiscales prises en 2015, que la maîtrise importante de l'évolution des dépenses de fonctionnement ne sont pas suffisantes dans les prochaines années pour compenser, à elles seules, les pertes de recettes de l'État et les projets futurs (école Zac du Port en septembre 2019 et école et parc Diderot en 2020), avec pour conséquence directe de réduire l'épargne nette, réduisant ainsi mécaniquement les capacités de la ville à financer un montant minimum d'investissement.

### B - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019

La majorité municipale a adopté une stratégie financière, qui encadre la préparation des budgets, et qui, pour rappel, est caractérisée par :

- le maintien d'un taux d'épargne brute à 14%<sup>2</sup> ;
- la conduite d'une fiscalité équitable et maîtrisée et plus aucune augmentation des taux d'impôts jusqu'à la fin du mandat en 2020 ;
- la stabilisation de l'encours de dette aux alentours de 100 M€ en conservant une capacité de désendettement de moins de 7 ans ;
- la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux de 17 M€ en moyenne sur la période 2019 à 2021.

Après une répartition de l'effort budgétaire opérée en 2015 entre la population par des recettes supplémentaires (fiscalité et emprunt) et l'administration par des efforts de gestion interne supplémentaires, **l'année 2019 nécessite encore des efforts en termes de dépenses de fonctionnement.**

Globalement, les orientations du BP 2019 peuvent se résumer de la façon suivante :

- Maintien de l'ensemble des politiques publiques et de l'investissement à un haut niveau pour continuer de construire l'avenir de Pantin ;
- Une priorité affirmée ou ré-affirmée sur les politiques publiques suivantes : **l'éducation, la petite enfance, le développement durable, le sport et les Quatre-Chemins.** Les équipements sportifs restent cette année une priorité en investissement et projets.

<sup>2</sup> Le taux d'épargne brute est obtenue par la formule suivante : (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) / recettes de fonctionnement

La stratégie financière se traduit concrètement de la façon suivante :

### **1- Garantir un taux d'épargne brute à 14%**

#### **a. Diminuer les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public de qualité**

Pour parvenir à un équilibre de la section de fonctionnement, dans le contexte présenté ci-dessus, l'orientation a été prise par la majorité municipale de rechercher une économie de l'ensemble du fonctionnement hors masse salariale.

Compte tenu de la structure du budget communal, cette maîtrise doit être recherchée par une optimisation :

- du budget des dépenses courantes de fonctionnement,
- des dépenses de personnel,
- des intérêts d'emprunt (qui continueraient de diminuer en 2019 de -5,49 %).

#### **b. Optimiser les recettes**

Les produits des services et autres produits courants, qui proviennent des prestations à la population, devraient globalement progresser, du fait notamment de la hausse du nombre d'élèves, de la fréquentation des crèches, de la restauration scolaire et des tarifs. Depuis 2012, ce poste est particulièrement élevé car il comprenait également la part de la refacturation des charges à Est Ensemble, telle que calculée dans les conventions de mises à disposition de services (montant parallèlement déduit de l'AC). Les charges étant désormais quasi-intégralement transférées et supportées directement par Est Ensemble, cette refacturation n'a désormais plus lieu d'être, à l'exception de 354 K€ à prévoir dans la convention de mise à disposition à priori reconduite pour 2019.

**La recherche systématique des financements et de subventionnement est une orientation essentielle :** cette commande majeure de la municipalité doit être intégrée comme préalable à toute action.

Un effort tout particulier sera réalisé en 2019 sur le financement des actions du Plan Climat Énergie Territorial (PCAET).

### **2- Maintenir notre fiscalité à un niveau équitable et maîtrisée**

En matière de fiscalité, la ville n'avait pas augmenté ses taux depuis 2002. Pour le budget 2015, différentes mesures difficiles mais nécessaires et équitables ont été décidées par la majorité municipale pour augmenter les recettes de la Ville.

Outre ces mesures prises en 2015, **aucune augmentation de taux ne sera appliquée jusqu'à la fin du mandat, en 2020.**

### **3- Stabiliser l'endettement**

Le processus de désendettement réalisé depuis 2008 a permis d'atteindre aujourd'hui un niveau raisonnable, tant en termes de coût de la dette que d'indicateurs financiers satisfaisants. Les objectifs du BP 2019 et de la stratégie financière du nouveau mandat, sont de ne pas dégrader ces ratios. Ainsi, le recours à l'emprunt, ou plus précisément la stratégie de ré-endettement, sera considéré en ultime recours. **L'objectif du cadrage budgétaire est toujours de stabiliser l'encours en deçà des 100 M€.**

### **4- Continuer à investir**

L'actualisation du plan pluriannuel d'investissement 2019-2021 a été conduite dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, afin de permettre la réalisation mais surtout le financement des opérations d'investissement sur lesquelles la municipalité s'est engagée. Ce dernier est encore en cours de finalisation et des arbitrages restent nécessaires afin de le rendre compatible avec la capacité financière actuelle et future de la commune.

## **C – LES PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2019**

Le projet de budget pour l'année 2019 s'inscrit dans la continuité des orientations politiques du précédent, et réaffirme la priorité accordée à quatre politiques publiques, l'éducation, la petite enfance, le développement durable, le sport et au territoire des Quatre-Chemins.

### **La politique de développement durable demeure une priorité entre consolidation et actions nouvelles...**

Les enjeux liés au développement durable concernent l'ensemble ou presque des compétences et des champs d'intervention de la Ville. Avec le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET), adopté en novembre 2017, Pantin s'est dotée d'une stratégie transversale en matière de transition énergétique et écologique, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation du territoire aux effets à longs terme du changement climatique pour les 5 prochaines années.

Le PCAET structure l'action en faveur du développement durable autour de 4 axes, qui regroupent respectivement les enjeux d'un urbanisme et d'un aménagement durables, de pratiques de consommation responsables, du développement de transports et mobilité durables, et de démarche eco-exemplaire de la commune.

Il engage la ville sur de nouvelles actions mais s'inscrit également dans la continuation et la valorisation de l'action municipale menée depuis 2001.

En 2019, après une première année de mise en œuvre du PCAET, il s'agit de poursuivre les actions déjà initiées et d'en lancer de nouvelles, en particulier :

- acter et mettre en œuvre un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti de la ville, planifiés sur les prochaines années sur la base des priorités identifiées grâce au diagnostic technique de consommation établi en 2018 sur l'ensemble des bâtiments municipaux (action A9 du PCAET) ;
- finaliser la modification n°6 du Plan local d'urbanisme qui doit intervenir courant 2019 et qui consacre plusieurs avancées environnementales importantes (espace de pleine terre minimal augmenté, règle de la « toiture-terrasse utile », ou matériaux biosourcés favorisés) (action A1) ;
- poursuivre l'effort mené en faveur d'une ville plus verte : avec la création d'un nouvel espace vert comme l'îlot Sainte-Marguerite, le maintien d'un objectif ambitieux de plantation d'arbres et arbustes dans l'espace public (plus de 450 arbres en 2018), l'extension des sites écolabellisés Ecojardin, ou l'extension du nombre de sites en arrosage automatique optimisé : nombre de ces actions et d'autres sont regroupées et actées durablement dans la Charte écologique de l'arbre de Pantin qui doit être signée en 2019 (actions A3, A4) ; poursuivre la végétalisation des friches urbaines, avec notamment l'ouverture de la Cité fertile (action A5) ; lancer un appel à projets de végétalisation à destination des entreprises, des établissements scolaires et des administrations du territoire (action A7) ;
- reconduire, suite à la première expérimentation réussie lors de la Semaine du développement durable 2018, la fermeture dominicale du quai de l'Aisne à la circulation automobile de façon pérenne au cours de l'année 2019 (action C27) ;
- continuer de favoriser les modes actifs de déplacement avec notamment le projet de requalification de l'avenue Jean Jaurès, entamée en 2018 et poursuivie en 2019, et la mise en œuvre du Plan vélo dans la continuité du SCAC (Schéma communal d'aménagement cyclable) (action C25) ;
- augmenter l'autonomie alimentaire pour la restauration collective de la ville : début en 2019 de la production sur les toits du centre technique municipal d'une ferme urbaine de production intensive en aéroponie, gérée par Agripolis. Une étude sera lancée pour la mise à disposition d'autres sites (action B19) ; poursuivre l'effort sur le taux d'alimentation biologique et/ou locale dans les cantines scolaires avec le Sivuresc (action AB17) ;
- à la suite de l'adhésion et de l'achat de parts dans la Société coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable, baptisée « Électrons solaires », poursuivre la dynamique en réalisant un castre solaire et en identifiant un ou plusieurs bâtiments permettant de déployer des panneaux photovoltaïques (Action A11) ;
- poursuivre l'action de lutte contre la précarité énergétique, avec l'organisation de séances d'information sur les écogestes du quotidien, coanimées avec la Croix-Rouge Insertion Logicités, et remise de kits d'économie d'énergie à l'attention des ménages les plus précaires identifiés dans le cadre de la campagne du Fonds de solidarité énergie (action A14) ;
- poursuivre le travail de sensibilisation des enfants dans le cadre du Portail de l'Action éducative à l'école et dans les centres de loisirs sur les enjeux du développement durable et la biodiversité (action D35) ;
- augmenter le nombre de marchés passés par la ville intégrant des clauses et critères environnementaux (52 en 2017) (action D33) ;
- mettre à disposition des habitants des composteurs publics (action B21) ; poursuivre la dynamique de tri

- des déchets sur les marchés de la ville (action B23) ;
- relancer une campagne sur les écocitoyens à l'attention des agents de la ville (action D34) ;
- **mettre en place une journée sans voiture.**

### **...tout comme les sport ...**

Un important programme d'investissement est mis en œuvre sur les équipements sportifs.

**Le stade Charles Auray** sera transformé dans les années à venir en véritable parc des sports : la réfection de la piste d'athlétisme s'achèvera début 2019, tandis que la couverture des terrains de tennis débutera. Voulu durable et conforme aux exigences de développement urbain durable, cette couverture bénéficie de matériaux de très bonne qualité.

En 2019, le programme de la halle sportive qui s'implantera également sur le site de Charles Auray sera défini afin de lancer les travaux fin 2019, début 2020. Cette halle comprendra deux niveaux : un niveau semi-enterré pour les salles de combat, un niveau haut comportant un plateau pour les sports collectifs notamment.

**Le stade Marcel Cerdan**, après la synthétisation de son terrain de football en 2015, bénéficiera de la mise en place d'un nouveau bâtiment permettant d'abriter des vestiaires, des lieux de stockage, une salle de réunion ainsi qu'un espace ouvert de convivialité. Ce bâtiment a pour but de répondre à l'augmentation du nombre de pratiquants sur ce site.

### **...l'accueil de la petite enfance demeure une priorité ...**

La Ville a choisi de poursuivre son soutien aux porteurs de projets qui souhaitent implanter des équipements de petite enfance à Pantin. L'offre d'accueil est variée : 2 micro crèches, 7 multi accueils gérés par la ville de Pantin dont une crèche familiale de 36 berceaux qui emploient 16 assistantes maternelles, 2 haltes jeux municipales. S'ajoutent deux crèches gérées par le département de la Seine Saint Denis, deux crèches d'entreprises, deux crèches privées, une crèche parentale, une crèche à vocation d'insertion professionnelle.

En 2019 les berceaux réservés auprès des entreprises privées s'élèveront à 209 (contre 131 en 2018) L'objectif étant de répondre à 30% de la demande des pantinois (27,80% aujourd'hui) .

L'accent est également mis sur la valorisation du métier d'assistant maternel et de gardes à domicile. Une maison d'assistante maternelle verra le jour courant 2019 avenue Jean Lolive.

Enfin les projets engagés : délocalisation de la crèche parentale (bains douches) et l'ouverture d'une antenne du relais assistante maternelle (Sheds) viendront compléter l'effort de la ville pour une meilleure répartition géographique de l'offre d'accueil.

### **...tout comme l'éducation...**

En juin 2017, un décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles est paru. Il a offert la possibilité aux communes qui le souhaitent de revenir sur la réforme des rythmes scolaires, dès septembre 2017.

La municipalité a décidé de consulter les parents d'élèves sur cette question. En début d'année 2018, le choix majoritaire s'est porté sur le maintien de la semaine de 4.5 jours.

Il a été décidé de lancer un groupe de travail sur les temps de l'enfant, réunissant tous les partenaires de la communauté éducative. A l'issue de ses travaux, une nouvelle organisation du temps scolaire, dans le cadre de la semaine de 4.5 jours, sera soumise au vote des parents au début de l'année 2019. Si ces derniers devaient approuver une modification des horaires actuels, les nouveaux rythmes scolaires seraient mis en application dès la rentrée scolaire 2019.

L'année 2019 marquera également la livraison du groupe scolaire de la ZAC du Port. Les travaux de l'école Diderot aux Quatre Chemins, et du réfectoire de l'école Quatremaire aux Courtilières s'effectueront cette même année, pour une livraison prévue en 2020.

### ... l'action de la municipalité dans le quartier des Quatre-Chemins va s'intensifier

La Ville de Pantin mène une intervention publique de longue date dans le quartier des Quatre-Chemins, en vue notamment d'éradiquer les situations d'insalubrité fréquemment rencontrées dans ce quartier populaire d'habitat de faubourg, et de le raccrocher à la dynamique territoriale à l'œuvre dans le reste de la ville.

Cette intervention publique de près de 20 ans s'est traduite notamment par la mise en œuvre d'un PRU dont la convention partenariale avec l'ANRU a été signée le 26 juillet 2007, de la ZAC Vilette Quatre-Chemins désormais achevée, et complétée par de nombreuses opérations dans le secteur diffus, ainsi que par la mise en place d'une ZSP en 2014. Pour autant, le quartier des Quatre-Chemins présente toujours les caractéristiques d'un quartier en difficulté : population défavorisée, cadre de vie dégradé, problématiques de sécurité.

Au terme de la première période d'intervention, en 2019, près de 1 000 logements (984) auront été mis sur le marché, dont 2/3 de logements sociaux. Parmi ces logements, 75% sont déjà livrés. En complément de cette intervention dans le domaine de l'habitat, la Ville aménage des espaces publics (rues Josserand, Weber et Lesieur, squares Lapérouse et Ste-Marguerite, parc Diderot), et réalise des équipements structurants (écoles Baker et Diderot, centre de ressources des métiers d'art). Par ailleurs la Ville a accompagné le développement du pôle d'artisanat d'art dans le quartier.

L'enjeu pour la collectivité est ainsi que ce quartier puisse bénéficier des pôles de développement immédiatement voisins pour se réinsérer dans la dynamique territoriale du reste de la Ville et qu'il sorte de la spirale de décrochage à laquelle il est actuellement confronté.

La poursuite et la massification de l'action publique dans le quartier sont donc nécessaires pour permettre ce changement structurel. Cela passe, d'une part, par la mise en œuvre d'un PRU 2 intercommunal avec Aubervilliers, d'autre part par la poursuite active du projet d'aménagement de « l'écoquartier gare », dont la position à mi-chemin entre le centre de Pantin et le quartier de faubourg existant des Quatre-Chemins en fait un élément incontournable de la réintégration de ce dernier dans le reste de la Ville, tant du point de vue des connexions physiques à développer que de celui de l'opportunité de parcours résidentiels et d'emploi qu'il doit pouvoir représenter pour la population actuelle du quartier.

Les objectifs principaux du PRU 2 sont ainsi les suivants :

- **poursuivre la résorption de l'habitat indigne**, en ciblant les copropriétés dégradées du quartier, qui ont été identifiées suite à une étude confiée par Est-Ensemble à la Soreqa. Sur la cinquantaine d'adresses cibles, les immeubles les plus dégradés donneront lieu à des opérations de démolition-reconstruction, permettant la mise sur le marché de nouveaux programmes de logements ou d'équipements. Sera recherchée la mise en place d'un parcours résidentiel pour les habitants du quartier, avec la diversification des produits de logements : logements sociaux, PSLA, accession à prix maîtrisés, venant compléter la remise à niveau du parc social dans le quartier réalisée au cours de la première période d'intervention.
- **renforcer l'armature en équipements et irriguer le quartier aujourd'hui résidentiel avec des activités** compatibles avec l'habitation. Ces éléments de programmation permettront ainsi de créer une dynamique de flux à destination du quartier, facilitant ainsi la réinsertion de ce dernier dans le reste du territoire. De premières opérations sont d'ores et déjà engagées: reconstruction du centre municipal de santé et de la plate-forme autonomie dans le cadre d'un programme plus large intégrant 71 logements en accession à prix maîtrisés et sociaux, aménagement d'un équipement accueillant le service municipal de la jeunesse et une microfolie de la Vilette, implantation de la crèche parentale dans le cadre d'un bâtiment réhabilité, requalification du marché Magenta dans le cadre d'une opération immobilière d'ensemble. L'évolution de la ZAE Cartier Bresson pour accueillir des activités davantage compatibles avec l'habitation sera également poursuivie ; la ZAE accueillera ainsi la Cité de l'écohabiter en 2021, premier pas dans la structuration de la filière des écoactivités dans le quartier. Par ailleurs l'implantation du Centre National des Arts Plastiques rue Cartier Bresson en 2022 permettra d'envisager à moyen terme le percement viaire du nord de l'écoquartier.
- **améliorer le cadre de vie**, notamment au travers de l'aménagement de l'ex-RN2 en boulevard urbain, désormais prioritaire compte-tenu des JO 2024, de la rénovation de la Porte de la Vilette sur le territoire parisien, ainsi que de l'aménagement des espaces de frange (passage Forceval), et de l'animation de friches urbaines.

La signature de la convention partenariale avec l'ANRU est prévue en 2019, ce qui implique l'engagement des opérations sus-nommées dans le cadre d'autorisations de démarrage anticipé.

Ces opérations du PRU 2 sont complétées par l'engagement de la 1ère phase de l'écoquartier au travers de trois opérations livrées en 2021 :

- le collège pour l'implantation duquel les terrains de la bande nord vont être achetés à la SNCF et une voie de desserte aménagée,
- l'opération de 72 logements ci-dessus mentionnées incluant un CMS et une plate-forme autonomie, à haute qualité environnementale, en bordure de l'écoquartier
- le bâtiment d'activités ferroviaires CCU-CCR au cœur du site ferroviaire et au débouché de la future passerelle

L'aménagement des phases successives de l'écoquartier fait l'objet de négociations avec la SNCF.

## **D – LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES**

### **1 - A propos du fonctionnement**

Il convient de préciser que les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessous constituent des prévisions d'inscriptions budgétaires. Ces données seront susceptibles d'être modifiées en fonction des derniers arbitrages actuellement en cours. Par ailleurs, la loi de finances initiale pour 2019 n'est pas encore définitive ; cela rend difficile la fiabilité de ces prévisions, notamment en matière de péréquation (DSU, FSRIF et FPIC essentiellement) et de dotations. Ces éléments permettent cependant d'appréhender les grandes tendances et d'inviter au débat.

#### **a - Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées, de façon encore provisoire, à 117 M€. Ce montant total intègre depuis 2016 la dépense du FCCT constituée des recettes de 20,5 M€ encaissées par la ville à reverser à Est Ensemble. Afin de comparer les volumes toutes choses égales par ailleurs, il convient donc de retraiter cette dépense, qui est neutre budgétairement.

Ainsi, retraitement fait de la dépense de FCCT, les dépenses réelles de fonctionnement 2019 sont estimées à 95,5 M€, ce qui représente une augmentation de 551 k€ (soit +0,47%) par rapport au Budget Primitif 2018 amendé de la Décision modificative (DM).

<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>BP 2018 + DM</b>	<b>Projet de BP 2019 – encore en cours d'arbitrage</b>	<b>Variation PBP 2019/ BP 18 en %</b>	<b>Variation 2019/18</b>
Charges à caractère général	20 952 000	22 301 115	6,44%	1 349 115
Charges de personnel	62 830 000	62 942 161	0,18%	112 161
Autres charges de gestion courante <b>hors FCCT équilibre</b>	9 053 610	8 151 484	-9,96%	-902 126
Intérêts de le dette	2 185 000	2 065 000	-5,49%	-120 000
<b>Sous total des dépenses courantes, hors FCCT d'équilibre et hors Contributions au FSRIF et au FPIC</b>	<b>95 020 610</b>	<b>95 459 760</b>	<b>0,46%</b>	<b>439 150</b>
Atténuation de produits (FPIC et FSRIF)	917 000	890 000	-2,94%	-27 000
<b>Sous total des dépenses courantes hors FCCT reversé</b>	<b>95 937 610</b>	<b>96 349 760</b>	<b>0,43%</b>	<b>412 150</b>
FCCT hors part équilibre	20 410 890	20 550 000	0,68%	139 110
<b>Total des dépenses courantes</b>	<b>116 348 500</b>	<b>116 899 760</b>	<b>0,47%</b>	<b>551 260</b>

Néanmoins, afin d'observer toutes choses égales par ailleurs, les efforts de gestion réalisés dans la préparation du budget primitif 2019, il convient de focaliser l'analyse sur les dépenses réelles des services, hors contribution

aux FPIC et FSRIF : dans ce cas, **les dépenses réelles de fonctionnement hors contribution aux FSRIF et FPIC sont estimées, toujours de façon provisoire, à 95,5M€.**

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent ainsi de 1,3 M€ par rapport au Budgété 2018 : cette augmentation est principalement liée à l'extension du périmètre d'intervention de la commune. Néanmoins, à périmètre constant, les services ont continué leurs efforts dans la maîtrise de leurs dépenses, caractérisé notamment par une démarche d'optimisation des procédures de marchés publics, de rationalisation des dépenses dans les domaines où cela est possible sans conséquence sur la qualité du service rendu, le suivi régulier d'exécution des dépenses, la mise en place de tableaux de bord.

Cette augmentation s'observe à ce stade, du fait de :

1- l'extension du périmètre d'intervention de la commune :

- l'ouverture de l'école de la ZAC du Port en septembre 2019, qui génère automatiquement des coûts supplémentaires ;
- l'augmentation du nombre de place de crèches : le coût en année pleine de 30 nouveaux berceaux développés en 2018 et de 40 berceaux supplémentaires prévus d'ici la fin 2019 ; ces augmentations de places génèrent une dépense supplémentaire de +380 k€ en 2019 ;
- l'entretien de nouveaux espaces publics créés, tels la zac du Port, le parc des Courtilières ....
- les nombreuses participations supplémentaires de la ville en matière de Ressources Humaines : augmentation de la participation à la restauration des agents (Eurest), la prestation nouvelle relative à la médecine du travail, la convention avec le Centre de Gestion relative à l'embauche d'une assistante sociale, la mise en place du DUER et le développement du programme de formation ...

2- l'augmentation des tarifs :

- l'augmentation important du coût des fluides, gaz, électricité, carburant dont les coûts supplémentaires sont estimés en 2019 à 350 k€...

Sont maintenus et optimisés :

- la contribution de la ville au FIPHFP, qui s'élève à 195 k€ ;
- les dépenses liées à l'entretien des locaux, des bâtiments, des voiries, de la restauration scolaires,
- le maintien de moyens importants pour mener d'ambitieuses politiques municipales en matière de tranquillité publique, de vie des quartiers, de jeunesse, de sport, d'éducation, d'action sociale, de santé et de petite enfance ;
- les crédits affectés aux politiques publiques définies comme prioritaires (hors masse salariale) ont donc été financés autant que faire se peut par redéploiement interne des crédits.

Les intérêts de la dette diminueraient de 120 k€ pour s'élever à 2 M€ : c'est la onzième année de diminutions consécutives, du fait du désendettement depuis 2008, mais aussi des réaménagements réalisés en 2017 (7,8 M€), du contexte bancaire, d'une offre de financement maintenue à des taux et des marges extrêmement bas et d'une gestion de trésorerie optimisée. La diminution de l'encours, associée à une potentielle remontée des taux, entraîne cette nouvelle anticipation à la baisse.

Le poste « autres charges de gestion courante » (chapitre 65), qui comprend notamment les subventions, les contributions obligatoires telle la contribution au vélib pour 200 k€, le FCCT d'équilibre et les créances admises en non valeurs est également en diminution : -724 k€ soit -8 %.

Cette diminution s'explique par un ajustement des subventions à la Caisse des écoles (CDE) et au Centre communal d'action sociale (CCAS) qui sont stabilisées respectivement à 2 M€ et 1,5 M€.

Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) d'équilibre est aujourd'hui estimé à hauteur de 420 k€ contre 388 k€ en 2018 soit +33 k€.

Le poste relatif aux admissions en non valeurs est maintenu à 150 k€ afin de respecter l'engagement de la commune envers la Chambre Régionale des Comptes.

## **b - Les recettes de fonctionnement**

À ce stade, les recettes de fonctionnement atteignent globalement 137,6 M€. Hors FCCT, elles s'élèvent à

117,9 M€ et sont donc diminution par rapport au budgété 2018 qui s'élevait à 117,9 M€ (-0,8 M€ soit -0,66%) :

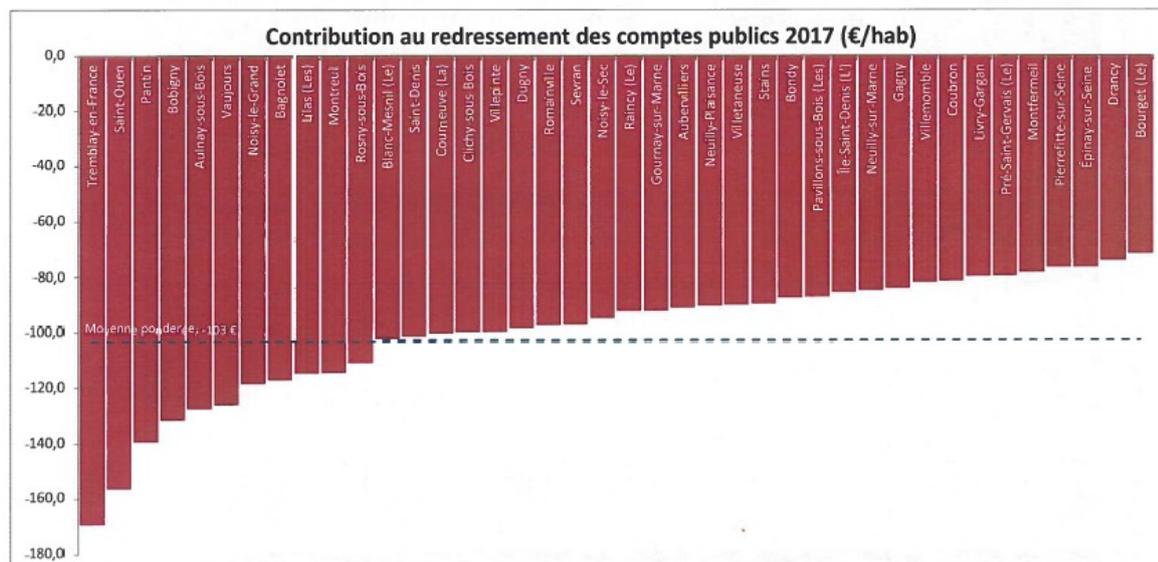
Recettes réelles de fonctionnement	BP 2018 + DM	Projet de BP 2019 – encore en cours d'arbitrage	Variation PBP 2019/ BP 18 en %	Variation 2019/18
Impôts et taxes	113 712 398	113 176 368	-0,47%	-536 030
Dotations, participations et subventions	13 570 745	13 241 476	-2,43%	-329 269
Redevances et produits des services	9 020 000	9 171 804	1,68%	151 804
Autres produits de gestion courante	848 000	928 043	9,44%	80 043
Atténuation de charges	1 130 000	1 130 000	0,00%	0
Total des recettes courantes	138 281 143	137 647 691	-0,46%	-633 452
FCCT hors part équilibre	20 410 890	20 550 000		139 110
Total des recettes courantes hors FCCT équilibre	117 870 253	117 097 691	-0,66%	-772 562
Impôts et taxes hors FCCT équilibre	93 301 508	92 626 368	-0,72%	-675 140

La baisse de la dotations globale de Fonctionnement (DGF) a eu un impact dès 2014 pour la commune par un prélèvement de 900 K€ en 2014, puis de 2,2 M€ en 2015 et 2016, de 1,5 M€ en 2017 et de 391 k€ en 2018. Si la contribution au redressement des comptes publics est suspendue depuis 2018, la perte de recettes liée à l'écrêtement semble certaine et s'élèvera à 492 k€ en 2019.

Cette baisse conséquente des recettes est présentée ci après, et la prospective financière de la ville intègre un maintien de cette baisse annuelle.

M€	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Montant de la dgf	9 400	8 300	5 800	3 600	2 195	1 804	1 312	820	328	-
Evolution n/N-1		- 1 100	- 2 500	- 2 200	- 1 405	- 391	- 492	- 492	- 492	- 328
Perte cumulée depuis 2013		- 1 100	- 4 700	- 10 500	- 17 705	- 25 301	- 33 389	- 41 969	- 51 041	- 60 441
Perte N / 2013			- 3 600	- 5 800	- 7 205	- 7 596	- 8 088	- 8 580	- 9 072	- 9 400

En 2019 et au total, la perte cumulée de DGF pour la ville en six ans sera de 33,4 Millions d'euros. Si l'on compare et projette les prélèvements en euro par habitant opérés sur l'échelle des villes du département, la ville a été la troisième la plus impactée en 2017 :



Données issues de l'annuaire financier 2014 réalisé par l'association des DGS de Seine-Saint-Denis

A ce stade, les évolutions attendues sur le projet de BP 2019 de la ville sont les suivantes :

- diminution de la DGF (- 491 K€ par rapport au notifié 2018-) ;
- diminution de la recette du FSRIF : - 825 K€ soit les 50% restant, sur les 1,8 M€ encaissés en 2018. Rappelons que l'éligibilité de la commune au FSRIF en 2018 a été une excellente surprise ; cette recette n'était pas prévue au BP 2018 compte tenu de l'inéligibilité de Pantin en 2017 ; en 2019, Pantin est toujours sur le fil, redevenue éligible à 1 rang prêt ! ; par prudence, il est envisagé ici une sortie du dispositif en 2019 ; seule la garantie de sortie de 50 % est donc inscrite en recette prévisionnelle ;
- suppression de la subvention au titre des emplois d'avenir, qui se traduit par une baisse de 111 K€ ;
- augmentation de la DSU par rapport au notifié 2018 (soit 2,9 M€ contre 2,7 M€ en 2018) ;
- enfin, les autres subventions (Département, Région) sont relativement stables.

Au-delà du maintien de la diminution des dotations de l'État, les principales évolutions estimées relatives aux recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Le produit des services :

Les produits des services et autres produits courants, qui proviennent des prestations servies à la population, sont estimés avec une augmentation de 152 k€ (+1,68%). Les recettes liées au nouveau système prévu de gestion du stationnement payant sont inscrites à hauteur de 710 K€ (un peu au-dessus que la prévision du BP 2018). Ce poste comprend également la part de la refacturation des charges à Est Ensemble, telle que calculée dans les conventions de mises à disposition de services (montant parallèlement déduit de l'AC). Les charges sont désormais quasi-intégralement transférées et prises en charge directement par Est Ensemble, mais la refacturation est encore estimée en 2019 à hauteur de 350 K€ (contre 417 k€ en 2018).

Les impôts et taxes :

- l'Attribution de Compensation (AC) versée désormais par la MGP : comme présentée précédemment, l'hypothèse de BP 2019 intègre une AC 2019 estimée à celle qui sera arrêtée pour 2015 : 56,43 M€ ;
- la revalorisation des bases fiscales : le projet de BP 2019 intègre une hausse des bases de 1,5% à confirmer par le PLF 2019, et intègre également une prévision de variation physique (1%), liée aux constructions livrées chaque année ; au titre de la revalorisation des bases, le produit attendu en 2019 est estimé à 50,6 M€ (dont 8,04 M€ à reverser à Est Ensemble). Cela constitue une augmentation nette de 1,3 M€ (soit 2,55 % par rapport au notifié 2018) ;
- le FSRIF 2019 est estimé à 825 k€ (contre 1,6 M€ notifiés en 2018 - alors que la prévision budgétaire était estimée à 0 €-) ;
- le FPIC est cette année estimée à 961 K€ (contre 864 k€ perçus en 2018) ;
- la DSU est également estimée à ce stade en hausse : 2,9 M€ ;

- les recettes liées à l'action sur la taxe locale sur la publicité extérieure sont stabilisées à 300 k€ ;
- enfin, les droits de mutation sont estimés à 2,6 M€.

Compte tenu de ces hypothèses et à ce stade de l'exécution 2018, les recettes de fonctionnement évolueraient de la façon suivante :

en K€	CA 2018 estimé	Projet de BP 2019	2019 – 2018	%	Observations
Produit fiscal direct	49 774	50 855	1 081	2,17%	Hypothèse de base de +2,17%
dont rôles supplémentaires	200	245	45	22,50%	
Taxe sur l'électricité	846	846	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2018
Droits de mutation	3 530	2 600	-930	-26,35%	Recette exceptionnelle en 2018 ajustée en DM
Attribution de compensation	56 426	56 426	0	0,00%	AC versée par la MGP
FSRIF	1 651	826	-825	-49,97%	Hypothèse de sortie en 2019 => perte de 50% de la Recette en 2019 et 100 % en 2020 – position 183 sur 183 villes éligibles en 2018
FPIC	864	961	97	11,23%	Hypothèse de hausse par rattachement à 2018 / PLF 2019
Autres impôts et taxes	621	629	9	1,37%	Taxe de séjour et publicité extérieure
Dotations de l'État	4 863	4 569	-294	-6,05%	
dont DGF	1 804	1 312	-492	-27,27%	Fin de la Contribution Redressement des comptes publics mais écartement de 491 k€
dont DSU	2 728	2 900	172	6,30%	Légère hausse en 2019
dont DGD hygiène	280	280	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2018
Compensations fiscales	1 792	1 776	-16	-0,89%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2018
FCTVA entretien bâtiments publics et voiries	130	130	0		Nouvelle recette depuis 2017, estimée au réalisé 2018
Subventions et participations	6 785	6 766	-19	-0,28%	Stabilité des subventions
Produits des services (70)	9 020	9 172	152	1,69%	Augmentation du nombre d'élèves
Autres produits de gestion courante (75)	848	928	80	9,43%	Augmentation du montant des loyers encaissés
Atténuations de charges (013)	1 130	1 130	0	0,00%	Remboursements sur rémunérations du personnel selon BP 2018
<b>Recettes de gestion courante (de 70 à 75)</b>	<b>138 280</b>	<b>137 614</b>	<b>-666</b>	<b>-0,48%</b>	
Autres produits exceptionnelles (hors cessions)	311	34	-277	-89,07%	
<b>Recettes Réelles de fonctionnement hors cessions</b>	<b>138 591</b>	<b>137 648</b>	<b>-943</b>	<b>-0,68%</b>	
Contributions au FSRIF	-420	-420	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2018
Contributions au FPIC	-497	-469	28	-5,63%	PLF 2019 => hypothèse de baisse de la contribution par rapport à 2018
FCCT fiscal (neutre budgétairement) versé à l'EPT	-20 452	-20 550	-98	0,48%	FCCT fiscal (neutre de 20,55 M€) => reversement de la TH et de la part salariale DGF encaissées pour le compte d'Est Ensemble
<b>Recettes Réelles de fonctionnement hors cessions, nettes du FSRIF / FPIC / FCCT</b>	<b>117 222</b>	<b>116 209</b>	<b>-1 013</b>	<b>-0,86%</b>	

## 2. La poursuite et la réalisation des grands projets d'investissement de la Ville

### a- Les recettes d'investissement

#### Elles sont estimées à ce stade à

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement à hauteur de 20,8 M€, en augmentation par rapport au BP 2018 (qui était de 18,6 M€) ; l'autofinancement est constitué de 8,4 M€ de dotations aux amortissements et 12,4 M€ de prélèvement (*chapitre 023, économies générées sur la section de fonctionnement*). L'augmentation de 2,2 M€ de l'autofinancement au stade du BP est d'autant plus appréciable dans un contexte de raréfaction des ressources, d'augmentation des tarifs des fluides et de développement des politiques prioritaires (petite enfance, éducation, sports, développement durable...) : il traduit les efforts de gestions réalisés par les services municipaux ;
- les subventions d'investissement adossées aux opérations, principalement ANRU pour 7,9 M€,
- des cessions pour 1,9 M€,
- la taxe d'aménagement (500 K€), le produit des amendes de police (360 K€) et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ; ce dernier est à ce stade estimé à 3,5 M€ en 2019, contre 3 M€ inscrit en 2018,
- enfin, l'emprunt d'équilibre, pour stabiliser l'encours à 89,9 M€ programmé après DM au 1<sup>er</sup> janvier 2019, devrait être inscrit à hauteur de 12,2 M€ (montant du remboursement 2019). Ce montant est à ce stade

insuffisant pour couvrir toutes les dépenses d'investissement nécessaires en 2019. Il pourrait être abondé de 6 M€, portant ainsi l'encours fin 2019 à 95,9 M€. L'excédent potentiel du compte administratif 2018 (régulièrement aux alentours de 3 M€) et les recettes 2019 encore non inscrites à ce stade seront prioritairement alloués au désendettement. Ainsi, la stratégie financière de la commune serait toujours parfaitement respectée, l'encours fin 2019 restant ainsi en deçà du plafonds fixé de 100 M€.

## b. Les dépenses d'investissement 2019-2021

En ce qui concerne le programme d'équipement, la Ville a depuis plusieurs années investi dans de grands chantiers afin de rénover, réhabiliter ou embellir son paysage urbain. Le BP 2019 reprendra les principales opérations déjà lancées, avec les ajustements correspondants à la mise en place de quelques nouvelles opérations.

Ainsi, l'année 2019 s'inscrit encore pleinement dans la poursuite, le démarrage, voire l'achèvement des grands projets d'investissement structurants, pour partie déjà lancés au cours du précédent mandat.

Dans la continuité des années précédentes, l'équipe municipale continue d'ajuster le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de 2019 à 2021, afin de programmer, de lisser et de financer les opérations à mener au cours de ce nouveau mandat. Il est préparé par quartier, mais aussi par politique publique.

La loi NOTRe impose depuis 2017, de présenter les orientations envisagées en programmations d'investissement et les engagements pluriannuels. À ce stade de la préparation budgétaire, les opérations en cours se présentent de la façon suivante et nécessitent encore des ajustements et arbitrages :

### 1) PPI des grands Quatre-Chemins :

Regroupement Opération	Nom de l'opération	Charge Nette 2018 - rappel	Dépenses 2019	Recettes 2019	Charge Nette 2019	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Charge Nette 2018-2021
Ecoquartier	Ecoquartier - Acquisition CMS/Pôle Autonomie aménagés	0	2 562 083	384 000	2 178 083	0	1 611 917	3 790 000
	Ecoquartier - Aménagement de la voie d'accès au collège de l'écoquartier	308 000	362 000	0	362 000	550 000	0	1 220 000
	Ecoquartier - collège - Acquisition et aménagement du terrain (lots A et A1 bande nord)	4 000 000	300 000	0	300 000	0	0	4 300 000
<b>Total Ecoquartier</b>		<b>4 308 000</b>	<b>3 224 083</b>	<b>384 000</b>	<b>2 840 083</b>	<b>550 000</b>	<b>1 611 917</b>	<b>9 310 000</b>
PRU 1 des Quatre-Chemins	Groupe scolaire Diderot	5 400 000	2 000 000	1 050 000	950 000	4 530 000	-1 013 000	9 867 000
	Parc Diderot Dépollution	0	250 000	0	250 000	4 300 000	0	4 550 000
	Parc Diderot Requalification	3 858 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000	-875 000	0	4 083 000
	Réhabilitation des sheds existants (intégré dans parc diderot)	465 000	655 000	0	655 000	880 000	0	2 000 000
	Square Magenta	300 000	125 000	115 000	10 000	-62 000	0	248 000
<b>Total PRU 1 des Quatre-Chemins</b>		<b>10 023 000</b>	<b>5 230 000</b>	<b>2 265 000</b>	<b>2 965 000</b>	<b>8 773 000</b>	<b>-1 013 000</b>	<b>20 748 000</b>
PRU 2 des Quatre-Chemins	Aménagement antenne Jeunesse Quatre-Chemins / microfolie 40 rue D. Papin	50 000	100 000	0	100 000	1 000 000	2 138 000	3 288 000
	Crèche parentale des Quatre-Chemins	100 000	520 000	200 000	320 000	48 200	0	468 200
	Démolition et reconstruction Marché Magenta	0	100 000	0	100 000	-2 950 000	5 552 000	2 702 000
	PRU 2 intercommunal des Quatre-Chemins	0	850 000	0	850 000	850 000	1 525 000	3 225 000
<b>Total PRU 2 des Quatre-Chemins</b>		<b>150 000</b>	<b>1 570 000</b>	<b>200 000</b>	<b>1 370 000</b>	<b>-1 051 800</b>	<b>9 215 000</b>	<b>9 683 200</b>
Quatre-Chemins	Réhabilitation rue Denis Papin	200 000	1 200 000	0	1 200 000	0	0	1 400 000
	Requalification ex RN2 Jean Jaurès	0	500 000	0	500 000	0	0	500 000
<b>Total Quatre-Chemins</b>		<b>200 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>0</b>	<b>1 700 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 900 000</b>
Est Ensemble- Conse	Est Ensemble- Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)	250 000	250 000	0	250 000	5 000 000	1 000 000	6 500 000
<b>Total Est Ensemble- Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)</b>		<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 500 000</b>
<b>Total PPI des Grands Quatre-chemins</b>		<b>14 931 000</b>	<b>11 974 083</b>	<b>2 849 000</b>	<b>9 125 083</b>	<b>13 271 200</b>	<b>10 813 917</b>	<b>48 141 200</b>

\* CN = Charge nette (Dépense – Recette)

### 2) PPI Éducation – Petite Enfance (hors Quatre-Chemins) :

Regroupement Opération	Nom de l'opération	Charge Nette 2018 - rappel	Dépenses 2019	Recettes 2019	Charge Nette 2019	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Charge Nette 2018-2021
Création d'une Maison	Création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)	0	150 000	0	150 000	0	0	150 000
<b>Total Création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)</b>		<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>
Education	Extension école Quatremaire	760 000	730 000	200 000	530 000	-355 000	0	935 000
	Construction groupe scolaire ZAC du Port	7 238 000	2 900 000	0	2 900 000	615 000	0	10 753 000
	Extension école Brassens	0	0	0	0	0	30 000	30 000
<b>Total Education</b>		<b>7 998 000</b>	<b>3 630 000</b>	<b>200 000</b>	<b>3 430 000</b>	<b>260 000</b>	<b>30 000</b>	<b>11 718 000</b>
<b>Total Education - Petite Enfance hors Quatre-chemins</b>		<b>7 998 000</b>	<b>3 780 000</b>	<b>200 000</b>	<b>3 580 000</b>	<b>260 000</b>	<b>30 000</b>	<b>11 868 000</b>

CN = Charge nette (Dépense – Recette)

3) PPI Équipements sportifs : en investissement, le sport constitue depuis 2018 une nouvelle priorité.

Regroupement Opération	Nom de l'opération	Charge Nette 2018 - rappel	Dépenses 2019	Recettes 2019	Charge Nette 2019	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Charge Nette 2018-2021
Requalification du parc Charles Auray	Construction d'une halle sportive	70 000	100 000	0	100 000	1 800 000	1 900 000	3 870 000
	Couverture des terrains de tennis	882 000	150 000	0	150 000	-270 000	0	762 000
	Requalification de la piste d'athlétisme Charles Auray	2 900 000		250 000	-250 000	0	0	2 650 000
	Synthétisation du terrain Charles Auray	15 000	1 200 000	0	1 200 000	-335 000	0	880 000
<b>Total Requalification du parc Charles Auray</b>		<b>3 867 000</b>	<b>1 450 000</b>	<b>250 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 195 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>8 162 000</b>
Club house	Club house FOOT	0	300 000		300 000	0	0	300 000
	Club house RUGBY	0	150 000		150 000	0	0	150 000
<b>Total Club house</b>		<b>0</b>	<b>450 000</b>		<b>450 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>450 000</b>
<b>Total Equipements sportifs</b>		<b>3 867 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>250 000</b>	<b>1 650 000</b>	<b>1 195 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>8 612 000</b>

CN = Charge nette (Dépense – Recette)

4) PPI Développement durable : en investissement, le développement durable constitue cette année une nouvelle priorité.

Nom de l'opération	Charge Nette 2018 - rappel	Dépenses 2019	Recettes 2019	Charge Nette 2019	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Charge Nette 2018-2021
Plan Climat-Energie Territorial (PCAET)	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Zone 30 - plan vélos - plan piétons	45 000	75 000	23 000	52 000	45 000	0	142 000
<b>Total Développement Durable</b>	<b>45 000</b>	<b>1 075 000</b>	<b>23 000</b>	<b>1 052 000</b>	<b>1 045 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 142 000</b>

5) PPI présentant le reste des opérations par direction :

Direction	Nom de l'opération	Charge Nette 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Charge Nette 2019	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Charge Nette 2018-2021
Dir. de l'Habitat et du Logement	Participation HI Est Ensemble Dilhi	383 500	317 000	0	317 000	317 000	317 000	1 334 500
	<b>Total Dir. de l'Habitat et du Logement</b>	<b>383 500</b>	<b>317 000</b>	<b>0</b>	<b>317 000</b>	<b>317 000</b>	<b>317 000</b>	<b>1 334 500</b>
Dir. de l'Urbanisme	Taxe d'Aménagement	-500 000	0	500 000	-500 000	-250 000	-250 000	-1 500 000
	ZAC Centre Ville - Parking Public (coque)	1 105 920	829 400	859 600	-30 200	461 600	0	1 537 320
<b>Total Dir. de l'Urbanisme</b>		<b>605 920</b>	<b>829 400</b>	<b>1 359 600</b>	<b>-530 200</b>	<b>211 600</b>	<b>-250 000</b>	<b>37 320</b>
Dir. du Développement local	Acquisitions et revente de coques commerciales	150 000	0	0	0	0	0	150 000
	ZAC Centre Ville - Participation à l'opération d'aménagement	4 500	211 057	125 819	85 238	0	0	89 738
	ZAC du Port - Participation à l'opération d'aménagement	22 000	22 000	0	22 000	22 000	0	66 000
<b>Total Dir. du Développement local</b>		<b>576 500</b>	<b>733 057</b>	<b>125 819</b>	<b>607 238</b>	<b>482 000</b>	<b>1 917 500</b>	<b>3 583 238</b>
<b>Total Département Développement urbain durable</b>		<b>1 565 920</b>	<b>1 879 457</b>	<b>1 485 419</b>	<b>394 038</b>	<b>1 010 600</b>	<b>1 984 500</b>	<b>4 955 058</b>

Direction	Nom de l'opération	Charge Nette 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Charge Nette 2019	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Charge Nette 2018-2021
Dir. des Bâtiments	Accessibilité	500 000	200 000	200 000	0	450 000	500 000	1 450 000
	Bibliothèque - Ludothèque - Salle de diffusion	280 000	2 600 000	580 000	2 020 000	60 000	0	2 360 000
	Péniche	0	300 000	0	300 000	0	0	300 000
	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	575 000	500 000	0	500 000	2 300 000	1 500 000	4 875 000
	Rénovation de l'Eglise Saint Germain	1 212 000	100 000	200 000	-100 000	1 100 000	1 800 000	4 012 000
<b>Total Dir. des Bâtiments</b>		<b>2 567 000</b>	<b>3 700 000</b>	<b>980 000</b>	<b>2 720 000</b>	<b>3 910 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>12 997 000</b>
Dir. des	Budget participatif	250 000	500 000	0	500 000	500 000	500 000	1 750 000
	<b>Total Dir. des Espaces Publics</b>	<b>250 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 750 000</b>
	<b>Total Département Cadre de vie et Démocratie Locale</b>	<b>2 817 000</b>	<b>4 200 000</b>	<b>980 000</b>	<b>3 220 000</b>	<b>4 410 000</b>	<b>4 300 000</b>	<b>14 747 000</b>

Direction	Nom de l'opération	Charge Nette 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Charge Nette 2019	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Charge Nette 2018-2021
Dir. Voirie et Déplacements	Abords Bibliothèque Ludothèque	63 000	1 500 000	250 000	1 250 000	-58 000	0	1 255 000
	Pietonisation du quai de l'Ourcq	0	900 000	0	900 000	0	0	900 000
	Pont de pierre Ouest	0	120 000	0	120 000	800 000	2 000 000	2 920 000
	Réhabilitation de la rue Charles Auray et Candale bas	0	1 660 000	0	1 660 000	0	0	1 660 000
	Réhabilitation impasse rue des Sept-Arpens	0	0	0	75 000	0	0	75 000
	Réhabilitation rue Candale (haut)	0	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000
	Réhabilitation rue Cécile Faguet	0	0	0	0	1 000 000	0	1 000 000
	Réhabilitation rue Edouard Renard	0	0	0	0	70 000	515 000	585 000
	Réhabilitation rue Jacquart	0	1 400 000	0	1 400 000	0	0	1 400 000
	Réhabilitation rue Lepine	0	2 000 000	0	2 000 000	0	0	2 000 000
	Réhabilitation rue Liberté	0	900 000	0	900 000	0	0	900 000
	TZEN 3 - Ex RN3	0	0	0	0	1 000 000	1 500 000	2 500 000
	Cimetière	0	500 000	0	500 000	500 000	500 000	1 500 000
	Réhabilitation voirie secteur Hoche / Saint Gervais	0	0	0	0	1 000 000	4 400 000	5 400 000
Travaux de requalification de voirie Quartier Méhul	0	700 000	0	700 000	0	0	700 000	
<b>Total Dir. Voirie et Déplacements</b>		<b>63 000</b>	<b>9 680 000</b>	<b>250 000</b>	<b>9 505 000</b>	<b>4 312 000</b>	<b>10 915 000</b>	<b>24 795 000</b>
	<b>Total Département Cadre de vie et Démocratie Locale</b>	<b>63 000</b>	<b>9 680 000</b>	<b>250 000</b>	<b>9 505 000</b>	<b>4 312 000</b>	<b>10 915 000</b>	<b>24 795 000</b>

Au-delà des engagements pluriannuels, les principales opérations retenues à ce stade en 2019 sont les suivantes :

Les opérations « récurrentes » : 8 M€ dont :

- L'entretien des bâtiments (administratifs, sportifs, culturels, écoles) : 2 M€,
- L'entretien des espaces publics (voirie) : 4 M€,
- Les dépenses informatiques : 800 k€,
- La transition numérique : 100 K€
- Les acquisitions de véhicules : 200 K€,
- Les dépenses en mobilier et matériel : 200 K€,
- Le plan accessibilité (Agenda d'Accessibilité Programmé, projet Ad'AP) : 200 K€.
- Le budget participatif : 500 K€ en année pleine à compter de 2019.

Les équipements culturels et patrimoniaux : 4,1 M€ de dépenses

- Démarrage des travaux de l'espace culturel des Courtilières : 2,69 M€,
- La participation à Est Ensemble pour le démarrage des travaux du nouveau conservatoire : 250 k€,
- La réhabilitation des Sheds : 655 k€,
- Les travaux de l'Église Saint Germain : 100 k€
- Démarrage des travaux de l'Hôtel de Ville : 500 k€

Les équipements sport, culture, jeunesse et vie des quartiers : 2,3 M€

- Des crédits sont prévus au stade Charles Auray :
  - des travaux d'aménagement des courts de tennis couverts : 150 K€,
  - de la synthétisation du terrain de football : 1,2 M€,
  - du démarrage des études pour la création d'une halle sportive : 100 k€,
- L'installation d'une péniche : 300 k€,

- La construction d'un club house de football : 300 k€,
- La construction d'un club house de rugby: 150 k€,
- Démarrage des études pour l'aménagement d'une microfolie / antenne jeunesse : 100 K€.

Le secteur solidarité, santé et petite enfance sera doté de 3,2 M€ de crédits pour :

- la création d'une crèche parentale dans les anciens bains douches, dans le quartier des Quatre-Chemins (420 K€),
- la création d'une maison des assistantes maternelles (MAM) : 150 k€,
- l'acquisition et l'aménagement du CMS / pôle autonomie dans l'écoquartier : 2,6 M€.

70 K€ sont prévus pour la tranquillité publique, avec la poursuite du déploiement de la vidéo protection.

Les espaces verts bénéficieront de 3,7 M€ de dépenses avec la poursuite des projets d'envergure : 2,45 M€ pour le Parc Diderot et 125 K€ pour la création du square Magenta.

Les opérations d'aménagement, de logement et d'urbanisme seront encore particulièrement dotées en 2019, avec un montant total évalué aujourd'hui à 5,2 M€.

Les principales opérations sont les suivantes :

- les ZAC :
  - ZAC du Port : participation à verser à Est Ensemble à hauteur de 22 K€,
  - ZAC Centre-ville : 211 K€ en dépenses et 126 K€ en recettes au titre de participation à la SEM,
  - Dans le cadre de la ZAC centre ville, VEFA de la coque du parking en cours de réalisation : 829 k€ en dépenses et 859 k€ en recettes de participation versée par la Semip,
  - ZAC des Grands Moulins : 240 k€ de dépenses au titre de la participation à l'opération d'aménagement.

Concernant la lutte contre l'habitat indigne, l'année 2019 sera encore particulière du fait de la contractualisation avec la Soreqa, qui participe aux dépenses : 2,4 M€ de dépenses seront réalisées sur ce budget, affectés prioritairement cette année encore au PRU des Quatre-Chemins et aux opérations du 96 Jaurès, mais avec un financement alternatif : de ce fait, la participation de la ville pour 2019, à l'instar de 2018 , 2017 et 2016, ne sera pas nécessaire,

Par contre, la ville va continuer de co-financer les opérations relatives à l'habitat indigne menées par Est Ensemble pour 317 K€ en 2019,

Concernant PRU2 intercommunal des Quatre-Chemins, des crédits d'études sont prévus à hauteur de 850 k€ en 2019,

Dans le cadre du PRU2 Sept Arpents-Stalingrad, 500 K€ sont inscrits au BP 2019.

Sont également inscrits les projets structurants suivants :

L'acquisition et l'aménagement du terrain du collège : 300 k€ de crédits complémentaires à ceux déjà prévus en 2018 ;

Le démarrage de l'opération de démolition / reconstruction du Marché Magenta : 100 k€.

Enfin, les projets de voirie se poursuivront encore sur 2019 à un rythme soutenu avec un total de 11,8 M€ réparti de la façon suivante :

- 1,5 M€ pour les abords de la bibliothèque ludothèque des Courtilières,
- 500 k€ pour les travaux de réhabilitation des allées du cimetière,
- 362 k€ pour l'aménagement de la voie d'accès au collège de l'écoquartier,
- 900 k€ pour la piétonisation du quai de l'Ourcq,
- 1,7 M€ pour la réhabilitation de la rue Charles Auray et Candale bas,
- 1,2 M€ pour la rue Denis Papin,
- 1,4 M€ pour la rue Jacquart,
- 2 M€ pour la rue Lépine,
- 900 k€ pour la rue de la liberté,

- 500 k€ pour la requalification de l'ex RN2 Jaurès : 500 k€
- 700 k€ pour la requalification des voiries du quartier Méhul, dont la rue Meissonier,
- et 120 k€ de dépenses pour le démarrage des travaux de la voirie Pont de Pierre Ouest.

Ces différentes hypothèses budgétaires nécessitent encore aujourd'hui des arbitrages afin d'atteindre l'objectif d'équilibre de 24,5 M€ de charge nette : ce montant est un plafond qui permettrait d'inscrire un emprunt d'équilibre de 12,2 M€, équivalent au montant du remboursement du capital 2019.

A ce stade, comme évoqué précédemment, la charge nette du PPI s'élève à 30,5 M€ et pour pouvoir la financer, il faut augmenter le recours à l'emprunt à hauteur de 6 M€.

L'emprunt 2019 s'élèverait alors à 18,2 M€ (12,2 + 6) et l'endettement net serait de 6 M€ ; l'encours au 31/12/2019 s'élèverait alors à 95,9 M€ et resterai en deçà du plafond de 100 M€ prévus par la stratégie financière de la commune.

Bien évidemment, il s'agit de l'emprunt d'équilibre au stade du Budget. Ce montant est maximum et théorique : il sera réalisé en fonction des dépenses réelles réalisées et surtout, les recettes supplémentaires, notamment l'excédent du compte administratif 2018, seront principalement affectées à la réduction du volume d'emprunt.

## CONCLUSION

Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte national marqué par la réforme territoriale, des contraintes budgétaires fortes, compte tenu notamment de la participation des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics.

Néanmoins, les conditions de financement sont toujours particulièrement intéressantes et laissent espérer des marges de manœuvre pour lancer les programmes d'investissement ambitieux.

Dans la continuité des mandats précédents, mais dans un contexte nettement plus contraint, les objectifs pour l'élaboration du budget 2019 sont les suivants :

- la garantie d'un taux d'épargne brute à 14%<sup>3</sup> ;
- le maintien d'une fiscalité équitable et maîtrisée : plus aucune augmentation des taux d'impôts ;
- la stabilisation de l'encours de dette aux alentours de 100 M€ en conservant une capacité de désendettement de moins de 7 ans ;
- la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux d'environ 17 M€

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2019 de la commune et de l'adopter.**

<sup>3</sup> Le taux d'épargne brute est obtenue par la formule suivante : (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) / recettes de fonctionnement

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 - BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget principal de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de

**PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2019 de la commune ;

**ADOpte** le rapport du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2019 de la commune.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis